



Documents requis 2021-2022

***Selon l'article 4.1 de la Loi sur les
établissements d'enseignement de
niveau universitaire***

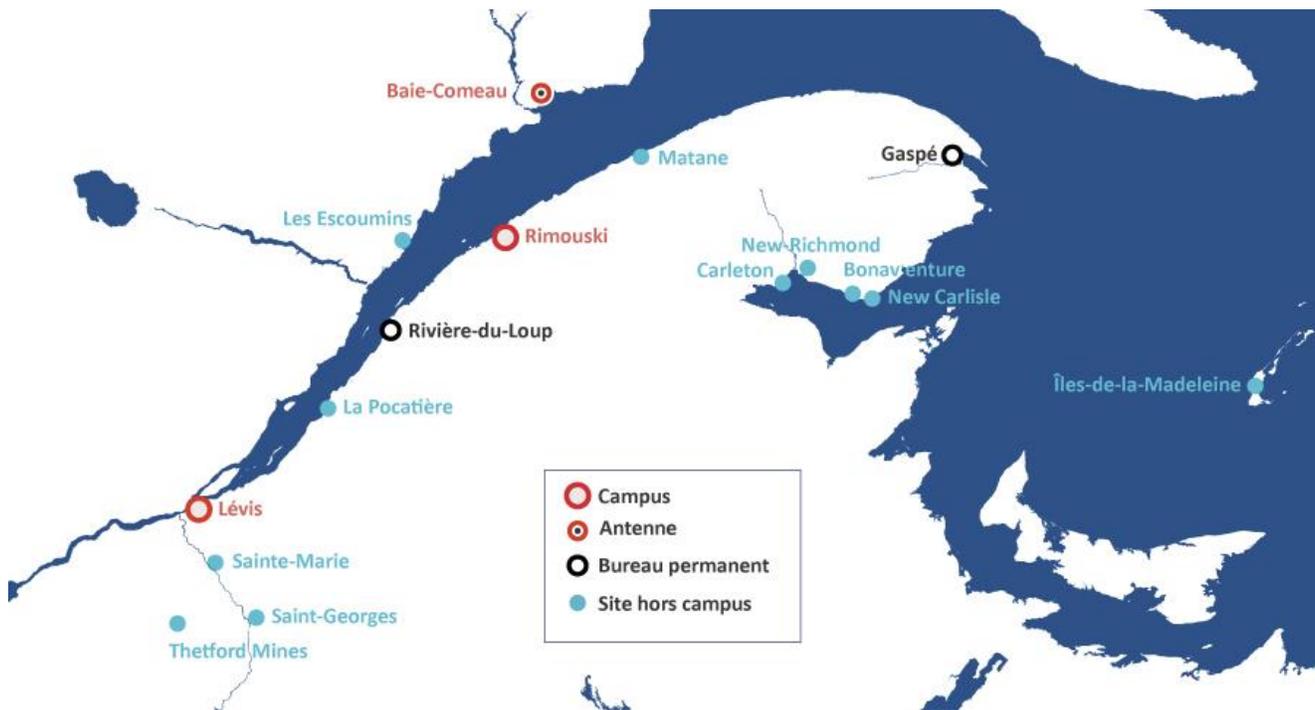
Table des matières

L'UQAR : portrait de l'établissement	4
1. États financiers	7
2. État du traitement du personnel de direction 2021-2022	19
3. Rapport sur la performance 2021-2022.....	25
3.1 La formation et les mesures prises pour l'encadrement des étudiantes et des étudiants	26
3.2 Les activités de recherche	29
3.3 Bilan financier	33
3.4 Redditions de comptes.....	34
Règle budgétaire 1.2.3 – Mission des établissements en région	34
Règle budgétaire 2.1.10.1 – Formation infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialités (IPS) – Bonification du financement de la formation	35
Règle budgétaire 2.1.10.3 – Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS) – Coordination des stages.....	36
Règle budgétaire 2.1.15 – Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire..	37
Règle budgétaire 2.1.22.1 – Mandats stratégiques – Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation.....	38
Règle budgétaire 2.1.22.3 – Mandats stratégiques – Soutien aux initiatives avec les entreprises privées	39
Règle budgétaire 2.1.27.3 – Créneaux d'expertise – Attirer les étudiants internationaux dans les programmes de 2 ^e cycle en génie et les retenir.....	42
Règle budgétaire 2.1.32.1 – Soutien financier aux étudiants en études doctorales en sciences de l'éducation.....	44
3.5 Grille des indicateurs.....	45
4. Rapport sur les perspectives de développement	77
Éléments requis par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, article 3.0.4.....	83

L'UQAR : PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Université du Québec à Rimouski (UQAR) est implantée dans un vaste territoire situé à l'est de la province de Québec. De la Chaudière-Appalaches aux Îles-de-la-Madeleine en passant par la Haute-Côte-Nord, l'UQAR n'a de cesse de promouvoir l'accessibilité aux études universitaires en offrant des formations diversifiées et adaptées aux réalités régionales, en décentralisant certains programmes et assurant l'encadrement de la population étudiante nécessitant un soutien spécifique. L'ancrage de l'UQAR dans les milieux et sa volonté de contribuer au développement des collectivités s'illustrent également par les recherches menées en ses murs et sur le terrain. En plus d'être un puissant outil de formation, les travaux de recherche effectués à l'UQAR contribuent à l'avancement des connaissances dans des domaines fortement arrimés aux spécificités régionales. Tout en ayant un impact aux échelles nationales et internationales. Un grand nombre de ces projets concernent en effet des réalités touchant les collectivités locales et font profiter ces dernières des savoirs ainsi produits. En outre, l'Université joue un rôle actif dans la mobilisation des forces vives en recherche et la mise sur pied de centres ou de regroupements de recherches. Ce dynamisme en recherche contribue ainsi pleinement à la vitalité culturelle et socio-économique des régions.

Figure 1 : Sites de formations de l'UQAR en 2021-2022



Près du cinquième de la population étudiante de l'UQAR chemine dans un programme offert hors campus ou à distance. Le profil particulier de la population étudiante de l'UQAR, composée au 2/3 d'étudiantes et d'étudiants de première génération¹ (dans les sites de formation hors campus, ce pourcentage s'élève à 82 %²), appelle à des mesures spécifiques d'accompagnement à la réussite, un encadrement académique plus soutenu et des modalités de formations adaptées à la conciliation travail-famille-études.

¹ Les étudiantes et étudiants de première génération sont des personnes dont les parents n'ont pas fréquenté d'établissement universitaire.

² Enquête ICOPE (Indicateurs de CONditions de Poursuite des Études) (2016). Université du Québec.

À l'automne 2021, l'UQAR accueille 6 523³ étudiantes et étudiants. Les étudiantes et étudiants inscrits au 1^{er} cycle représentent 80 % de cet effectif, dont 2572 (49 %) étudient à temps plein et (51 %) à temps partiel. Pour leur part, les étudiantes et étudiants de 2^e et 3^e cycles forment respectivement 18 % et 2 % de l'effectif total. Enfin, l'effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) s'élève à 3 864.

Le nombre total d'inscrits enregistre une augmentation de 1,5 % par rapport à l'automne 2020, l'EEETP ayant quant à lui diminué de 1 %. Cette tendance à la baisse de l'effectif étudiant s'observe depuis quelques années déjà : entre l'automne 2016 et l'automne 2021, l'EEETP est ainsi passé de 4277 à 3864, ce qui représente une diminution de 9,7%.

Le nombre d'inscriptions d'étudiantes et d'étudiants de 1^{er} cycle, qui forment la majorité de l'effectif, affiche quant à lui un déclin de 7 % entre l'automne 2016 et l'automne 2021, une diminution étroitement liée à la situation démographique de l'Est-du-Québec.

³ Source : système PRISME de l'Université du Québec



1. États financiers 2021-2022

PAGES 1 À 4 ET ANNEXES 1 À 4 DU SIFU

Université du Québec à Rimouski

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
ACTIF										
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	24 783 735	-	-	-	-	-	24 783 735	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note#2 (annexe 20)	9 738 219	---	---	---	---	---	9 738 219	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	977 344	---	---	---	---	---	977 344	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	845 586	3 160 755	2 169 462	-	-	-	6 175 802	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	s/o	-	22 917 613	2 732 874	-	-	(25 650 487)	-	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	227 012	-	-	-	-	-	227 012	10
11	Stocks (075)	s/o	-	-	---	-	-	-	-	11
Total de l'actif court terme			36 571 895	26 078 368	4 902 336	-	-	(25 650 487)	41 902 112	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	-	-	2 482 338	-	-	-	2 482 338	13
14	Placements à long terme (125, 130)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	14
15	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	1 197 928	-	-	-	-	-	1 197 928	15
16	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	16
17	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	124 661 512	---	---	---	124 661 512	17
18	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	-	---	---	---	-	18
19	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	-	-	-	-	-	-	-	19
20	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	20
TOTAL DE L'ACTIF			37 769 823	26 078 368	132 046 186	-	-	(25 650 487)	170 243 890	21

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF										
Passif à court terme										
22	Découvert de banque (201)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	22
23	Emprunts à court terme (205)	Note#4 (annexe 20)	-	-	-	-	-	-	-	23
24	Dépôts de garantie et retenus sur contrats (305, 310)	s/o	2 223	(0)	314 466	-	-	-	316 689	24
25	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note#2 (annexe 20)	652 606	---	---	---	---	-	652 606	25
26	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	13 981 059	170 955	---	-	-	-	14 152 014	26
27	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	-	-	---	-	-	-	-	27
28	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	1 991 072	609 973	1 539 550	-	-	-	4 140 595	28
29	Produits reportés (260)	Annexe 7	352 206	-	---	---	-	-	352 206	29
30	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	-	25 297 440	-	-	-	-	25 297 440	30
31	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	-	-	3 104 615	-	-	-	3 104 615	31
32	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	25 650 487	-	-	-	-	(25 650 487)	-	32
Total du passif à court terme			42 629 653	26 078 368	4 958 631	-	-	(25 650 487)	48 016 164	
Passif à long terme										
33	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	19 366 000	-	-	-	-	-	19 366 000	33
34	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	34
35	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	-	-	15 549 021	-	-	-	15 549 021	35
36	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	-	-	88 705 974	---	---	-	88 705 974	36
37	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	-	-	-	-	-	-	-	37
38	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	-	-	7 000	-	-	-	7 000	38
39	TOTAL DU PASSIF		61 995 653	26 078 368	109 220 625	-	-	(25 650 487)	171 644 159	39

SOLDES DE FONDS¹

40	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8	3 295 776	-	-	-	-	-	3 295 776	40
41	Grevé d'affectations d'origine externe (FD) et (AF)	s/o	---	---	---	-	-	-	-	41
42	Non grevé d'affectation (FF)	s/o	(27 521 606)	---	---	---	---	-	(27 521 606)	42
43	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o	---	---	---	-	---	-	-	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o	---	---	---	-	---	-	-	44
45	Investi en immobilisations (FI)	s/o	---	---	22 825 561	---	---	-	22 825 561	45
46	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(24 225 830)	-	22 825 561	-	-	-	(1 400 269)	46
47	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		37 769 823	26 078 368	132 046 186	-	-	(25 650 487)	170 243 890	47

Note 1: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	10 501 752	---	---	---	---	10 501 752	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	795 061	---	---	---	---	795 061	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	437 408	---	---	---	---	437 408	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	79 494	---	---	---	---	79 494	4
5	Droits de scolarité des étudiants dérèglementés (406)	s/o	2 066 317	---	---	---	---	2 066 317	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	-	---	---	---	---	-	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	467 766	---	---	---	---	467 766	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	3 069 217	---	---	---	---	3 069 217	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	124 202	-	---	-	-	124 202	9
10	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		17 541 217	-	-	-	-	17 541 217	10
11	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	74 864 251	4 924 100	1 646 629	---	---	81 434 980	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	271 619	15 414 335	242 928	-	-	15 928 882	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 425)	s/o	1 454 654	7 044 394	48 268	-	-	8 547 316	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	-	1 674 512	-	-	-	1 674 512	14
15	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	798 201	---	---	798 201	15
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
16	Ministère (530)	s/o	---	---	4 033 847	---	---	4 033 847	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	717 229	---	---	717 229	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	2 445 406	---	---	2 445 406	18
19	Autres (533)	s/o	---	---	438 668	---	---	438 668	19
20	TOTAL DES SUBVENTIONS		76 890 524	29 057 342	10 371 175	-	-	116 019 041	20
21	Intérêts et dividendes (435)	s/o	196 090	-	-	-	-	196 090	21
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	-	-	-	-	-	-	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	-	-	-	---	-	-	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	6 079	535 545	50 790	-	-	592 414	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note 8 (annexe 20)	28 868	2 847 914	115 689	-	-	2 992 471	25
26	Gains sur vente de placements (526)	s/o	-	-	-	-	-	-	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	-	---	---	-	27
28	Récouvrement des coûts indirects (465)	s/o	3 192 463	---	---	---	---	3 192 463	28
29	Ventes externes (460)	s/o	1 724 522	-	-	---	-	1 724 522	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	-	-	23 200	-	-	23 200	30
31	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		5 148 020	3 383 459	189 680	-	-	8 721 159	31
32	TOTAL DES PRODUITS		99 279 761	32 440 801	10 560 855	-	-	142 281 417	32

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masse salariale								
2	Direction	s/o	3 558 929	85 141	---	---	---	3 644 070	2
3	Gérance	s/o	-	-	---	---	---	-	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	25 612 410	1 168 758	---	---	---	26 781 168	4
5	Chargés de cours	s/o	12 573 201	261 161	---	---	---	12 834 363	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	2 434 382	2 935 938	---	---	---	5 370 319	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	163 775	902 814	---	---	-	1 066 586	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	8 254 342	4 237 675	---	---	-	12 492 017	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	3 946 332	665 915	---	---	-	4 612 247	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	6 298 570	309 784	---	---	---	6 608 354	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	1 822 609	4 207	---	---	---	1 826 816	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	13 987 674	2 307 388	---	---	-	16 295 061	12
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	689 367	-	---	---	-	689 367	13
14	TOTAL DE LA MASSE SALARIALE ET DES AVANTAGES SOCIAUX		79 341 588	12 878 780	-	-	-	92 220 368	14
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	730 492	---	---	---	---	730 492	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	5 000	-	---	---	-	5 000	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	-	1 015 094	---	---	-	1 015 094	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	131 464	11 466	---	---	-	142 931	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	974 444	1 088 413	---	---	-	2 062 858	19
20	Boursiers (735)	s/o	1 614 358	4 883 003	---	---	-	6 497 361	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	1 058 470	3 411 530	-	-	-	4 470 000	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 338 779	1 266 311	---	---	-	2 605 090	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	48 443	-	---	---	-	48 443	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	4 979 721	2 649 025	-	-	-	7 628 746	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	787 414	10 826	---	---	-	798 240	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	1 957 722	285 864	0	---	---	2 243 586	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	569 828	1 500 107	---	---	-	2 069 935	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	126 251	256 167	---	---	-	362 418	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	3 192 463	---	---	---	3 192 463	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	-	-	-	-	-	-	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note#3 (annexe 20)	-	-	250 447	---	-	250 447	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note#3 (annexe 20)	-	-	889 441	---	---	889 441	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	35 965	-	1 139 281	-	-	1 175 245	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	-	-	-	-	-	-	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	(8 862)	---	---	(8 862)	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	10 424 394	---	---	10 424 394	36
37	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	122 419	-	-	-	-	122 419	37
38	TOTAL DES AUTRES CHARGES		14 480 772	19 550 269	12 694 701	-	-	46 725 742	38
39	Ventes internes (878) ²	s/o	(192 661)	-	---	---	-	(192 661)	39
40	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	s/o	180 909	11 752	-	-	-	192 661	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	-	-	-	-	-	-	41
42	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents		14 469 020	19 562 021	12 694 701	-	-	46 725 742	42
43	TOTAL DES CHARGES		93 810 608	32 440 801	12 694 701	-	-	138 946 110	43
44	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		5 469 153	-	(2 133 846)	-	-	3 335 307	44

Note 1 : Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations").

Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Le montant total des ventes internes présenté à la ligne 39 doit être annulé par le montant total des achats internes présenté à la ligne 40.

2022-10-05 10:06

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(24 484 527)	-	19 411 543	-	-	-	(5 072 984)	1
2	Redressement des années précédentes (comptes 306, 307 et 308)	Annexe 11 (3 220 000)	-	-	-	-	-	(3 220 000)	2
3	Solde de fonds redressé	(27 704 527)	-	19 411 543	-	-	-	(8 292 984)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 99 279 761	32 440 801	10 560 855	-	-	-	142 281 417	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 93 810 608	32 440 801	12 694 701	-	-	-	138 946 110	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	5 469 153	-	(2 133 846)	-	-	-	3 335 307	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite (309)	s/o 3 496 000	---	---	---	---	---	3 496 000	7
8	Apports reçus à titre de dotations (compte 311)	s/o -	-	-	-	-	-	-	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables (compte 312)	s/o -	-	61 408	-	-	-	61 408	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a -	-	5 486 456	-	-	-	5 486 456	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 5 486 456	-	-	-	-	-	5 486 456	11
12	Sous-total	3 478 697	-	3 414 018	-	-	-	6 892 715	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(24 225 830)	-	22 825 561	-	-	-	(1 400 268)	13

RÉPARTITION DES SOLDES DE FONDS²

14	Grevé d'affectations d'origine interne	Annexe 8 3 295 776	-	-	-	-	-	3 295 776	14
15	Grevé d'affectations d'origine externe (FD et AF)	s/o ---	---	---	---	---	---	-	15
16	Non grevé d'affectation (FF)	s/o (27 521 606)	-	-	-	-	-	(27 521 606)	16
17	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (FD)	s/o ---	---	---	---	---	---	-	17
18	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (FD)	s/o ---	---	---	---	---	---	-	18
19	Investi en immobilisations (FI)	s/o ---	---	22 825 561	---	---	---	22 825 561	19
20	TOTAL DES SOLDES DE FONDS	(24 225 830)	-	22 825 561	-	-	-	(1 400 269)	20

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Note 2: Les montants de ce tableau correspondent au solde de fonds du début de l'exercice plus les variations de l'exercice.

Ces montants doivent être saisis manuellement.

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	-	---	10 501 752	---	-	---	---	-	10 501 752	1
2 Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	795 061	---	---	---	---	-	795 061	2
3 Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	437 408	---	---	---	---	-	437 408	3
4 Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du for	---	---	79 494	---	---	---	---	-	79 494	4
5 Droits de scolarité des étudiants dérogés (406)	-	---	2 066 317	---	-	---	---	-	2 066 317	5
6 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	-	---	-	---	-	---	---	-	-	6
7 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	-	---	-	---	467 766	---	---	-	467 766	7
8 Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	-	-	2 303 110	-	-	673 047	93 059	-	3 069 217	8
9 Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	13 031	27 046	84 125	-	-	-	-	-	124 202	9
10 Total des produits provenant des étudiants	13 031	27 046	16 267 267	-	467 766	673 047	93 059	-	17 541 217	10
11 Subventions du Ministère (515)	-	-	74 850 436	---	-	13 815	---	-	74 864 251	11
12 Autres subventions provinciales (405, 410, 427)	170 167	-	73 466	-	-	27 986	-	-	271 619	12
13 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	-	-	1 454 654	-	-	-	-	-	1 454 654	13
14 Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
15 Total des subventions	170 167	-	76 378 556	-	-	41 801	-	-	76 590 524	15
16 Intérêts et dividendes (435)	---	---	196 090	---	-	-	-	-	196 090	16
17 Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	-	---	---	---	---	-	-	17
Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	---	-	-	-	-	-	0
1 Produits provenant d'une fondation (446)	-	-	-	-	-	6 079	-	-	6 079	1
2 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	12 088	-	-	-	12 180	4 600	-	-	28 868	2
3 Gains sur vente de placement (526)	---	---	-	---	---	---	---	-	-	3
4 Recouvrement des coûts indirects (465)	-	-	3 192 463	---	-	-	-	-	3 192 463	4
5 Ventes externes (460)	950 143	30 437	97 981	33 311	-	158 266	454 384	-	1 724 522	5
6 Autres produits (466, 470)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
7 Total des produits autres	962 231	30 437	3 486 533	33 311	12 180	168 945	454 384	-	5 148 020	7
8 TOTAL DES PRODUITS	1 145 429	57 483	96 132 356	33 311	479 946	883 793	547 443	-	99 279 761	8

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Masse salariale										1
2 Direction	919 957	256 091	1 626 549	332 054	-	390 624	33 655		3 558 929	2
3 Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4 Enseignants-chercheurs	25 612 410	-	-	-	-	-	-	-	25 612 410	4
5 Chargés de cours	12 573 201	-	-	-	-	-	-	-	12 573 201	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	2 401 834	-	2 053	-	27 569	2 926	-	-	2 434 382	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	150 719	-	3 096	-	2 278	7 679	-	-	163 773	7
8 Personnel professionnel non enseignant	3 378 262	1 706 962	2 405 745	92 938	38 977	631 438	-	-	8 254 342	8
9 Personnel de soutien technique	848 266	1 589 697	931 174	240 881	-	336 315	-	-	3 946 332	9
10 Personnel de soutien de bureau	3 168 858	537 013	1 728 963	107 290	-	584 585	171 861	-	6 298 570	10
11 Personnel de métier et ouvrier	24 912	-	59 790	1 675 927	-	50 371	11 608	-	1 822 609	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	10 247 648	992 055	1 670 441	570 310	25 160	427 465	54 595	-	13 987 674	12
13 Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	278 484	119 702	173 017	68 827	-	49 336	-	-	689 367	13
14 Total de la masse salariale et des avantages sociaux	59 604 551	5 201 519	8 600 828	3 088 228	93 984	2 480 758	271 719	-	79 341 588	14
15 Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	730 492	730 492	15
16 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	5 000	-	-	-	-	-	-	-	5 000	16
17 Stagiaires Postdoctoraux (706)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17
18 Formation et perfectionnement (710)	73 273	7 507	47 086	-	3 074	524	-	-	131 464	18
19 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	868 615	6 271	67 914	1 613	3 330	26 703	-	-	974 444	19
20 Boursas (735)	668 330	-	909 090	-	-	36 939	-	-	1 614 358	20
21 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	516 829	11 125	351 160	97 114	13 179	69 063	-	-	1 058 470	21
22 Fournitures et matériel (745)	517 616	381 438	83 545	277 942	4 520	26 890	46 829	-	1 338 779	22
23 Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	48 443	-	48 443	23
24 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	872 085	856 056	1 157 156	1 799 688	181 909	49 382	63 444	-	4 979 721	24
25 Volumes et périodiques (750)	71 399	709 094	4 233	-	2 701	77	-	-	787 414	25
26 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	243 634	114 076	(0)	1 380 482	2 080	4 268	213 182	-	1 957 722	26
27 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	199 139	-	11 410	350 186	1 718	7 375	-	-	569 828	27
28 Location-exploitation (830)	-	1 555	52 629	6 773	134	7 261	47 918	-	126 251	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30
31 Biens de nature non capitalisable (895)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 855)	-	-	35 965	-	-	-	-	-	35 965	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34 Autres charges (860, 870)	-	-	122 419	-	-	-	-	-	122 419	34
35 Total des charges autres	4 045 904	2 087 030	2 842 606	3 913 798	212 646	228 480	419 816	730 492	14 480 772	35
36 Ventes internes (878)	-	-	-	-	-	-	(192 661)	-	(192 661)	36
37 Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	111 493	8 600	45 275	1 471	600	8 338	5 132	-	180 909	37
38 Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38
39 Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes	4 157 398	2 095 630	2 887 880	3 915 269	213 246	236 819	232 286	730 492	14 469 020	39

40	TOTAL DES CHARGES	63 761 949	7 297 150	11 488 708	7 003 497	307 230	2 717 577	504 005	730 492	93 810 608	40
----	-------------------	------------	-----------	------------	-----------	---------	-----------	---------	---------	------------	----

2022-10-05 10:06

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1 Autres frais facturés aux étudiants (459)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2 Total des produits provenant des étudiants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
3 Subvention du Ministère (515)	-	-	4 421 304	-	-	-	-	502 796	-	-	4 924 100	3
4 Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	-	-	15 414 335	-	-	-	-	-	-	-	15 414 335	4
5 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	-	-	7 043 394	-	-	-	-	1 000	-	-	7 044 394	5
6 Autres produits et aides des gouvernements qui coex du Québec et du Canada (424, 476, 478, 429)	-	-	1 674 512	-	-	-	-	-	-	-	1 674 512	6
7 Total des subventions	-	-	28 553 545	-	-	-	-	503 796	-	-	29 057 342	7
8 Intérêts et de dividendes (435)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
9 Intérêts sur les avances interfailli (446)	---	---	---	---	-	---	---	---	---	-	-	9
10 Produits provenant du fonds de dotation (445)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
11 Produits provenant d'une fondation (446)	-	-	519 346	-	-	-	-	16 199	-	-	535 545	11
12 Subventions et dons non gouvernementaux (450)	-	-	2 847 914	-	-	-	-	-	-	-	2 847 914	12
13 (moins sur vente de placements) (526)	---	---	---	---	-	---	---	---	---	-	-	13
14 Ventes externes (460)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
15 Autres produits (466, 470)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
16 Total des produits autres	-	-	3 367 260	-	-	-	-	16 199	-	-	3 383 459	16
17 TOTAL DES PRODUITS	-	-	31 920 805	-	-	-	-	519 995	-	-	32 440 801	17

Université du Québec à Rimouski
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2022
en \$

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	Masse salariale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2	Direction	-	-	85 141	-	-	-	-	-	-	85 141	2
3	Gérance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
4	Enseignants-chercheurs	-	-	1 168 758	-	-	-	-	-	-	1 168 758	4
5	Charges de loyers	-	-	261 161	-	-	-	-	-	-	261 161	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	-	-	2 865 118	-	-	-	70 820	-	-	2 935 938	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	-	-	902 814	-	-	-	-	-	-	902 814	7
8	Personnel professionnel non enseignant	-	-	4 091 045	-	-	-	146 630	-	-	4 237 675	8
9	Personnel de soutien technique	-	-	629 172	-	-	-	36 743	-	-	665 915	9
10	Personnel de soutien de bureau	-	-	213 234	-	-	-	96 550	-	-	309 784	10
11	Personnel de métier et ouvrier	-	-	4 207	-	-	-	-	-	-	4 207	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	-	-	2 241 443	-	-	-	65 945	-	-	2 307 388	12
13	Versements de la provision pour les congés accumulés, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
14	Total de la masse salariale et des avantages sociaux	-	-	12 462 092	-	-	-	416 688	-	-	12 878 780	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	-	-	1 015 094	-	-	-	-	-	-	1 015 094	16
17	Formation et perfectionnement (710)	-	-	11 466	-	-	-	-	-	-	11 466	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	-	-	1 087 887	-	-	-	526	-	-	1 088 413	18
19	Bourses (735)	-	-	4 833 203	-	-	-	49 800	-	-	4 883 003	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	-	-	3 409 930	-	-	-	1 600	-	-	3 411 530	20
21	Fournitures et matériel (745)	-	-	1 257 717	-	-	-	8 594	-	-	1 266 311	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	-	-	2 606 365	-	-	-	42 660	-	-	2 649 025	23
24	Volumes et périodiques (750)	-	-	10 826	-	-	-	-	-	-	10 826	24
25	Charges rattachées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	-	-	285 864	-	-	-	-	-	-	285 864	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	-	-	1 500 107	-	-	-	-	-	-	1 500 107	26
27	Location exploitation (830)	-	-	236 167	-	-	-	-	-	-	236 167	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	-	-	3 192 463	-	-	-	-	-	-	3 192 463	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
34	Autres charges (860, 870)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34
35	Total des charges autres	-	-	19 447 089	-	-	-	103 180	-	-	19 550 269	35
36	Ventes internes (878)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 894, 895)	-	-	11 624	-	-	-	128	-	-	11 752	37
38	Gains et pertes latents (879)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38
39	Total des autres charges incluant les gains et pertes latents ainsi que les ventes et les achats internes	-	-	19 458 713	-	-	-	103 307	-	-	19 562 021	39
40	TOTAL DES CHARGES	-	-	31 920 805	-	-	-	519 995	-	-	32 440 801	40



2. État du traitement du personnel de direction 2021-2022

Université du Québec à Rimouski

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

État du traitement 2021-2022 requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : **Université du Québec à Rimouski**

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure et valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés

Nom	Prénom	Titre du poste occupé	Fonction	Intérim (oui / non)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)					Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés	
							Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Salaire de base + Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale	Allocations et frais remboursés Nbre de mois dans la fonction	Allocations et frais remboursés Valeur (\$)
Deschênes	François	Recteur	REC	Non	12,0		198 604	707	199 311	0	0	12	8 954
Ouellet	David	Secrétaire général et vice-recteur à la vie étudiante	SG	Non	12,0		145 247	6 437	151 684	0	0	12	2 780
Desbiens	Benoit	Vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration	VR	Non	12,0		179 778	4 210	183 988	0	0	12	2 118
Gagnon	Mélanie	Vice-rectrice à la planification et aux partenariats	VR	Non	12,0		148 830	2 970	151 800	0	0	12	9 344
Horth	Philippe	Adjoint au vice-recteur à la formation et à la recherche pour le campus de Lévis	DOY	Non	12,0		166 215	2 641	168 856	0	0	12	1 965
Buono	Pietro-Luciano	Doyen à la recherche	DOY	Non	12,0		170 202	3 723	173 925	0	0	12	5 835
Gagnon	Jonathan	Doyen aux affaires départementales	DOY	Non	11,5		154 631	2 900	157 531	0	0	11,5	0
Marquis	Dominique	Doyenne des études	DOY	Non	0,2		170 202	11	170 213	0	0	0,2	0
Marquis	Dominique	Vice-rectrice à la formation et à la recherche	VR	Non	11,8		174 958	618	175 576	0	0	11,8	3 512
St-Onge	Guillaume	Directeur de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski	DOY	Non	12,0		172 858	4 129	176 987	0	0	12	1 912
Lemarchand	Karine	Doyenne des études	DOY	Non	8,5		145 656	2 144	147 800	0	0	8,5	0

ÉTAT DU TRAITEMENT 2021-2022

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	61,05	Le plus élevé	156 008	29 113
		Moyenne	128 815	4 221
		Le moins élevé	90 338	46
Personnel de direction des services	12,52	Le plus élevé	158 858	23 027
		Moyenne	122 784	4 574
		Le moins élevé	96 093	197
Personnel de gérance des emplois de soutien	1,98	Le plus élevé	109 289	2 180
		Moyenne	95 597	1 269
		Le moins élevé	93 744	339

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽²⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	51,83	Le plus élevé	18 943
		Moyenne	4 590
		Le moins élevé	205
Personnel de direction des services	10,4	Le plus élevé	8 582
		Moyenne	3 048
		Le moins élevé	213
Personnel de gérance des emplois de soutien	0	Le plus élevé	0
		Moyenne	0
		Le moins élevé	0

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

⁽²⁾ Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski

Opinion

J'ai effectué l'audit des tableaux de la valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt en vertu de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de l'Université du Québec à Rimouski (« l'entité ») pour l'exercice clos le 30 avril 2022 (appelés ci-après les « tableaux »).

À mon avis, les tableaux ci-joints ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, c. E-14.1).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des tableaux » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des tableaux au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autre point — Restriction à la diffusion et à l'utilisation

Les tableaux ont été préparés afin de permettre à l'entité de répondre aux exigences stipulées aux articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. En conséquence, il est possible que les tableaux ne puissent se prêter à un usage autre. Mon rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'entité et au ministère de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des tableaux

La direction est responsable de la préparation des tableaux conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de tableaux exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des tableaux, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des tableaux

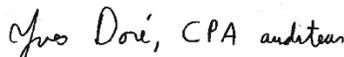
Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les tableaux sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des tableaux prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les tableaux comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les tableaux au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Pour la vérificatrice générale du Québec,


Yves Doré, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 18 octobre 2022



3. Rapport sur la performance 2021-2022

Université du Québec à Rimouski

3.1 LA FORMATION ET LES MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

Une formation de qualité ancrée dans son milieu

En 2021-2022, 176 programmes sont offerts à l'UQAR. Le retour des cours donnés sur les campus et les différents sites de formation a été un point fort de la rentrée 2021; les équipes enseignantes tout comme le personnel de soutien ont été à pied d'œuvre afin d'accueillir la population étudiante dans des conditions propices à une rentrée réussie.

Sur la Côte-Nord, les travaux visant la mise sur pied d'une antenne universitaire à Baie-Comeau ont démarré. Par ailleurs, l'annonce d'un partenariat entre l'UQAR et l'Université du Québec à Chicoutimi fournit une nouvelle avancée en matière d'accessibilité des services universitaires de proximité dans la région. Cette alliance permettra d'enrichir l'offre de programmes, de développer des travaux de recherches souvent inspirés des réalités du milieu et de construire un environnement propice au développement du plein potentiel des citoyennes et citoyens et des organisations de la Côte-Nord. Les deux universités ont d'ailleurs élaboré une nouvelle formation sur la transition numérique pour soutenir les PME des secteurs du commerce de détail et des services de la région. Mentionnons également l'annonce de la création d'une antenne universitaire en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

À l'automne 2021, 525 étudiantes et étudiants suivaient une formation sur l'un des sites hors campus, un nombre en augmentation. Des programmes en éducation préscolaire, enseignement primaire, en sciences infirmières, en administration scolaire, en orthopédagogie et en administration ont démarré sur les sites hors campus en Beauce, en Gaspésie et sur la Côte-Nord. Les formations offertes hors campus sont particulièrement adaptées à la conciliation travail/études, ce qui favorise notamment l'accessibilité aux études des personnes en exercice. Elles sont élaborées en étroite collaboration avec les actrices et les acteurs du milieu afin de favoriser la cohérence entre l'offre de formation et la réalité régionale.

En matière de **formation continue**, l'UQAR a démarré plusieurs nouveaux programmes directement axés sur la formation de compétences liées aux besoins des organisations du milieu. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de transformation constante du marché du travail, la formation tout au long de la vie issue de l'UQAR représente un atout important pour les organisations ainsi que les travailleuses et travailleurs de nos régions. Par exemple, plusieurs programmes ont été lancés au cours de l'année, dont un programme court en gestion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion en milieu de travail destinés aux gestionnaires, professionnelles et professionnels en exercice, une offre de formation en prévention du suicide auprès de plusieurs organismes et entreprises, une formation sur les enjeux de gouvernance des données et de cybersécurité, ainsi qu'une microcertification en gestion de projet appliquée.

Les services à la communauté étudiante et le soutien à la réussite

L'UQAR met à la disposition des étudiantes et des étudiants de nombreuses mesures afin de favoriser l'intégration à la vie universitaire et de les soutenir tout au long de leur parcours, et ce, dans le but d'assurer un cheminement académique harmonieux. L'ensemble de ces services renforce l'accessibilité et le succès des études; ils sont principalement coordonnés par les Services à la communauté étudiante et universitaire (SCE et SCU) et le Centre d'aide à la réussite (CAR), présents à la fois sur le campus de Rimouski et de Lévis et offerts à distance pour la population étudiante hors campus.

Par le biais des SCE et SCU, les étudiantes et les étudiants ont accès à un accompagnement personnalisé et aux ressources nécessaires pour atteindre leurs buts et leurs ambitions universitaires, sociales et professionnelles. Ces services comprennent : l'aide financière aux études, le placement et l'orientation, l'aide pour les besoins particuliers à l'intention des étudiantes et des étudiants en situation de handicap, le soutien psychosocial, l'animation de la vie communautaire, l'accueil des étudiantes et des étudiants étrangers ainsi que les activités physiques et sportives.

Le **service d'aide aux besoins particuliers** offre du soutien en réponse à différents types de limitation fonctionnelle (une déficience motrice, un trouble déficitaire de l'attention, un trouble de santé mentale, etc.). Afin d'assurer l'accessibilité aux études universitaires des personnes en situation de handicap, le service met en place les aménagements nécessaires pour adapter le cheminement et s'assurer du succès des études; en organisant notamment la mise sur pied d'examen nécessitant des mesures adaptées ou la mise à disposition d'équipement et de matériel permettant de mitiger les obstacles à l'intégration. Dans le contexte du retour en présence, le service d'aide aux besoins particuliers a également instauré des mesures de sécurité sanitaires particulières pour les étudiantes et étudiants ayant une santé fragile.

L'UQAR offre également des **services d'aide psychosociale**. Différents intervenant.es (psychologue, travailleuses et travailleurs de corridor) sont disponibles pour soutenir les étudiantes et étudiants qui rencontrent des difficultés entravant leurs études. Les services d'aide psychosociale agissent comme intervenants de première ligne en traitant divers problèmes de santé mentale telles la gestion du stress, l'anxiété, les difficultés relationnelles, émotives et motivationnelles. Ils dirigent les étudiantes et étudiants ayant des besoins à long terme vers les ressources appropriées hors des murs de l'Université. Ces services organisent également des ateliers et des activités afin de sensibiliser la population étudiante et de l'outiller face à diverses réalités, principalement en matière de gestion du stress, de violence à caractère sexuel et de saines habitudes de vie.

Le **Centre d'aide à la réussite (CAR)** propose un soutien personnalisé à la réussite qui est offert sous forme d'ateliers, de formations en ligne et de rencontres individuelles. La population étudiante a ainsi accès à une vaste gamme de formations complémentaires lui permettant de perfectionner ses compétences. Les sujets abordés portent par exemple sur l'initiation au travail universitaire (méthodes de travail, gestion du temps, intégrité intellectuelle, lecture et prise de notes), la sensibilisation au plagiat, le perfectionnement en français, mathématiques et méthodologie ainsi que la maîtrise des outils bureautiques. Les ateliers, offerts en présence ou à distance, ont été fréquentés par 1381 étudiantes ou étudiants alors que 969 ont sollicité les différents services hors ateliers. Le CAR apporte également de l'aide aux modules⁴ pour qu'ils puissent accompagner efficacement les étudiantes et les étudiants dans les apprentissages propres à leur discipline. Il offre l'ensemble de ses services autant sur les campus que dans les sites hors campus.

En 2021-2022, plusieurs actions ont été entreprises afin de consolider les services offerts par le CAR. Le déploiement d'une offre commune et partagée d'ateliers en ligne, la révision des outils proposés pour assurer la révision des processus entourant la passation du test de français. Un programme de bourses a été mis en place pour souligner les efforts réalisés par les étudiantes et les étudiants qui fréquentent le service. L'équipe a participé activement à la planification des travaux du *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES)*. L'une des actions entreprises dans ce cadre a été le renforcement des services-conseils en matière de réussite au CAR de Rimouski, de Lévis et en Beauce afin de mieux soutenir et accompagner la population étudiante. Par ailleurs, dans le cadre du projet Défi-Moodle de l'UQ qui consiste à améliorer l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) actuel,

⁴ À l'UQAR, les modules sont des instances qui encadrent les programmes de 1^{er} cycle

l'équipe du CAR a participé à la consultation entourant les outils qui seront mis en place pour soutenir l'aide à la réussite.

Le **Centre de pédagogie universitaire** (CPU) accompagne et forme les professeures, les professeurs et les personnes chargées de cours de l'UQAR sur l'ensemble des aspects reliés à la pédagogie et la technopédagogie universitaire. Par ses activités, il contribue à l'amélioration des compétences du corps enseignant et participe à l'enrichissement de l'offre de formation, ce qui se répercute sur le cheminement étudiant en améliorant la persévérance aux études et en favorisant la réussite. Le CPU organise des formations et des ateliers d'échange et propose des ressources documentaires variées afin de soutenir le personnel enseignant et d'enrichir les pratiques pédagogiques, notamment par l'utilisation efficace et adéquate des technologies. Parmi les nombreux accompagnements et soutiens offerts sur les plans pédagogique et technopédagogique, soulignons le Fonds de pédagogie universitaire (FPU) qui a permis le financement de 14 projets associés à la pédagogie et à la technopédagogie. Le CPU collabore également avec des organismes externes, tels le regroupement FADIO (Formation à distance interordres) et le Groupe d'intervention et d'innovation pédagogique (GRIIP).

Soulignons que le CPU et le CAR ont rassemblé leurs activités sous un même service en mars 2022. Le Centre Apprentissage, Réussite, Pédagogie universitaire (CARPU) permettra de mailler plus efficacement les besoins relatifs au soutien à la pédagogie et aux apprentissages. Le CARPU supervise la gestion du *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur* (PARES) qui a pour objectif de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et des étudiants dans leurs études, leur diplomation et leur insertion professionnelle.

Parmi les services offerts aux étudiantes et étudiants, soulignons également **Entrepreneuriat UQAR (E-UQAR)** qui appuie la population étudiante et nouvellement diplômée dans le processus de démarrage d'entreprises sur les plans logistique et financier. E-UQAR a accompagné le démarrage près de 60 entreprises depuis le début de ses activités. Ce service entretient des partenariats avec près d'une centaine d'organismes, d'actrices et acteurs de l'entrepreneuriat dans les régions couvertes par l'UQAR. Il contribue ainsi au dynamisme de la vie universitaire et à la vitalité des collectivités régionales. En 2021-2022, E-UQAR a offert des services-conseils à une cinquantaine d'étudiantes et d'étudiants, menant à la création d'une quinzaine d'entreprises. Une dizaine d'activités de sensibilisation ont été orchestrées afin de promouvoir la culture entrepreneuriale auprès de la population étudiante et de la mettre en contact avec des personnes œuvrant dans la création d'entreprises: des ateliers d'information, des témoignages d'entrepreneuses et d'entrepreneurs, des midis-conférences ainsi que des ateliers mensuels récurrents de maillage et de réseautage. E-UQAR encourage également les étudiantes et étudiants à participer à des événements et des concours d'envergure dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Enfin, en matière de **soutien financier**, soulignons que les étudiantes et les étudiants de l'UQAR reçoivent près de 5 M\$ en bourses et soutien financier aux études et à la recherche année après année. La Fondation de l'UQAR a également remis plus de 700 000 \$ en bourses d'accueil et d'excellence dans divers programmes. Les Fonds de soutien aux projets étudiants offrent également la possibilité aux étudiantes et étudiants de mettre sur pied des réalisations originales qui contribuent au dynamisme de la vie étudiante tout comme à l'enrichissement du parcours académique. En 2021-2022, 70 projets ont été financés, pour un montant de près de 190 000\$.

La mobilité étudiante

Cette année a été marquée par un retour progressif de la **mobilité étudiante internationale**. L'UQAR a révisé ses processus afin d'améliorer l'accompagnement des étudiantes et étudiants dans leurs démarches de mobilité. L'Université a également signé 11 nouvelles ententes avec la France et la Belgique dans les domaines de l'administration, du génie et de l'informatique. L'Université de Caen-Normandie fait partie des nouveaux

partenaires de l'UQAR, une collaboration qui ouvre la voie à de nombreuses possibilités de collaboration en intelligence artificielle, en santé et en océanographie.

L'UQAR a comme préoccupation **d'accompagner les étudiantes et étudiants étrangers** dans le but de maximiser leurs chances de réussite. À cette fin, une série d'actions ciblées assurant une meilleure intégration de cette population étudiante, depuis l'étape de préparation à la mobilité jusqu'à l'obtention du diplôme, a été déployée. La recherche de logement, le soutien pour le renouvellement des formulaires gouvernementaux, des séances d'information, un programme de jumelage et des visites guidées de la ville font partie des mesures mise en place pour faciliter la transition des nouvelles et nouveaux arrivants.

Une communauté inclusive

En 2021-2022, l'UQAR a poursuivi ses efforts pour favoriser un milieu de vie inclusif, sécuritaire et sain pour toutes et tous. L'Université a embauché deux ressources spécialisées, dont une coordonnatrice aux affaires autochtones, et a mis sur pied une communauté de pratique EDI en recherche. Grâce à diverses initiatives, dont certaines émanent du comité institutionnel en équité, diversité et inclusion (CIEDI) de l'UQAR ainsi que du comité étudiant ID-Est qui actif en matière d'identité de genre et de diversité sexuelle dans l'est du Québec, l'Université a au cours de l'année réalisé plusieurs actions, dont la création d'une directive permettant à toute personne étudiante ou employée de modifier le prénom, le nom ou le genre qui la désigne. Le lancement d'une boîte à outils afin de sensibiliser à l'équité dans la carrière professorale ou encore la mise sur pied d'un grand nombre de formations offertes à la communauté universitaire en matière d'EDI (accommodements raisonnables, réalités autochtones, diversité sexuelle et pluralité des genres, ADS+, EDI en recherche, etc.).

3.2 LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

En 2021, l'UQAR s'est vu décerner le titre d'Université de l'année en recherche au Canada dans sa catégorie. Depuis 2011, elle s'est retrouvée 9 fois dans les trois premières positions de ce classement effectué par la firme Research Infosource, dont 3 fois au sommet, ce qui démontre le dynamisme des activités de recherche menées par ses professeures et professeurs.

Les travaux de recherche réalisés annuellement à l'UQAR sont fortement ancrés dans la réalité des milieux dans lesquels l'Université est implantée. Les axes d'excellence en recherche de l'Université - nordicité, sciences de la mer et développement régional - reflètent cette spécificité. De même, les recherches menées en génie, en éducation, en littérature, en histoire et patrimoine, en sciences de la gestion et en sciences de la santé, toutes en plein essor dans les dernières années, sont solidement inscrites dans la culture, les besoins et les spécificités des régions dans lesquelles l'UQAR est implantée. Les travaux de recherche menés à l'UQAR peuvent porter sur des thèmes tels l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier, l'intégration des personnes immigrantes en emploi, l'évolution des pratiques professionnelles en santé et en services sociaux dans les régions rurales, l'érosion côtière et l'adaptation des communautés côtières face aux changements climatiques, le génie de la conception en appui au développement des PME, l'offre de services éducatifs dans les milieux en dévitalisation, pour ne nommer que ces exemples.

En 2021-2022, plusieurs projets d'envergure ont obtenu un important financement pour la réalisation de travaux de recherche dans des disciplines variées. Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) ont octroyé près de 1 M\$ à une équipe de

professeurs de l'ISMER pour la réalisation d'un projet sur l'impact des microplastiques dans le fleuve et l'estuaire du Saint-Laurent. Le CRSNG a également alloué près de 925 000 \$ à une équipe en sciences forestières pour évaluer à grande échelle la résilience et la résistance de la forêt québécoise aux perturbations tant naturelles qu'anthropiques dans un contexte de changement global. Ces travaux permettront notamment de développer de nouveaux outils de gestion à l'attention des gestionnaires d'écosystèmes forestiers. Près de 550 000 \$ ont par ailleurs été accordés par le gouvernement du Québec pour deux projets de recherche sur les risques liés aux inondations. En éducation, une équipe pilotée par un professeur de l'UQAR a obtenu un financement du FROSC pour un projet de recherche-action visant à développer la compétence numérique par la littératie médiatique multimodale chez des élèves du secondaire, notamment en ajustant des pratiques pédagogiques faisant appel au numérique. Le ministère de l'Économie et de l'innovation du Québec a octroyé une subvention de 197 500\$ pour le projet *Cobotique, fabrication additive et intelligence artificielle en appui au développement technologique des entreprises du Bas-St-Laurent : une approche partenariale innovante*, dirigé par un professeur du département de mathématiques, informatique et génie pour le projet. Ce projet permet la réalisation de projets de recherche en collaboration avec huit entreprises du Bas-St-Laurent. Une professeure en travail social est co-chercheuse principale du projet de recherche « *Continuum Autisme - comprendre les besoins de services sociaux des adultes autistes et développer des pratiques d'accompagnement collaboratives sur le continuum de services* » financé à hauteur de 2,5 MS par le programme CRSH Partenariat.

Les activités de recherche de l'UQAR génèrent des **partenariats et des retombées importantes pour les collectivités** desservies par l'UQAR, que ce soit par la production de connaissances utiles aux actrices et acteurs des milieux de pratique ou encore par la recherche et l'adaptation de solutions à des problèmes spécifiques. Certaines unités de recherche sont particulièrement actives en matière de collaborations avec le milieu. Par exemple, la Chaire en génie de la conception conçoit et met au point des produits, des procédés, des technologies et des systèmes nouveaux et améliorés pour des partenaires industriels des régions desservies par l'UQAR. Durant les 5 dernières années, elle a mené à bien plus d'une centaine de projets pour une cinquantaine de partenaires comme Premier Tech, Alstom, AMT ou Puribec. Ces activités favorisent l'innovation tout en formant la relève en génie.

Le Réseau Québec maritime (RQM) regroupe plus de 200 organisations des milieux académique (universités et centres collégiaux de transfert), gouvernemental, non gouvernemental, industriel et communautaire. C'est un véhicule performant et agile qui mobilise activement ces différents acteurs autour de projets novateurs qui contribuent à produire et valoriser des connaissances pertinentes sur des enjeux actuels du secteur maritime. En 2021-2022, le RQM a soutenu la mise en œuvre de projets collaboratifs d'envergure touchant divers enjeux liés au secteur maritime et partagés par une diversité d'acteurs. Cartographier les vulnérabilités maritimes de Kuujuaq, développer des biomolécules aux potentiels nutraceutiques, étudier le potentiel de phytoremédiation des herbiers marins, mettre en œuvre des corridors de transport maritime intelligent et améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail des crevettiers font partie des thèmes abordés par les équipes de recherche et les partenaires industriels du RQM cette année.

Le Consortium InterS4 (Consortium interrégional des savoirs en santé et services sociaux) est une plateforme de transfert et de partage de connaissances qui met en commun les meilleures pratiques relatives aux services de première ligne dans les régions périphériques ou éloignées. Parmi les activités marquantes du Consortium InterS4 cette année, mentionnons qu'un groupe de travail mandaté par le MSSS s'est adjoint l'expertise du Consortium InterS4 pour l'accompagner dans l'exploration des données probantes les plus récentes issues de la science, de pratiques québécoises d'intérêt et d'avis d'experts en vue de définir des stratégies favorisant l'amélioration de la

prévention et de la gestion des maladies chroniques en première ligne. Le produit de courtage de connaissances élaboré par le Consortium InterS4 met en relief les innovations technologiques et les approches de soins les plus porteuses pour soutenir les personnes touchées et leur entourage dans la gestion de la maladie chronique. Dans le cadre de sa mission de mobilisation, de mutualisation, de développement et d'intégration des meilleurs savoirs et pratiques fondés sur les preuves scientifiques et expérientielles, le Consortium InterS4 déploie annuellement de trois à quatre sessions de formation en courtage de connaissances auprès de ses membres du réseau de la santé et des services sociaux. Avec 32 nouveaux courtiers de connaissances, l'année 2021-2022 a porté à près de 120 le membership d'une communauté de pratique ainsi habilitée à soutenir la prise de décision ou le changement de pratique par l'outil appliqué de transfert de connaissances qu'est le courtage. Enfin, l'année 2021-2022 a vu émerger une collaboration inédite entre trois services de formation continue de membres du Consortium InterS4 en vue d'édifier une stratégie multimodale favorisant un accès élargi à cette formation en courtage.

De nouvelles unités et infrastructures de recherche

En 2021-2022, la recherche à l'UQAR s'est articulée autour de 31 unités de recherche institutionnelles. L'UQAR a lancé une chaire de recherche en éducation à l'environnement et au développement durable avec l'appui de Desjardins. Dirigée par la professeure Geneviève Therriault, cette chaire vise à enrichir les connaissances, à développer des compétences et à accroître le pouvoir agir des jeunes à l'égard des enjeux environnementaux. La chaire servira à bâtir des liens entre le milieu de la recherche, le milieu éducatif et l'action citoyenne, afin de contribuer au développement d'une société plus engagée et déterminée à faire face aux questions sociales et environnementales.

Une nouvelle équipe de recherche en intelligence numérique a également vu le jour. L'équipe de recherche Onirique met sur pied des projets de recherche qui se démarquent dans le domaine de la réalité virtuelle immersive en santé. Elle a multiplié les collaborations avec des partenaires des milieux cliniques. En effet, une formation en collaboration avec le CHU de Québec, dans laquelle des infirmières en obstétrique en région seront exposées à divers scénarios de réalité virtuelle, a vu le jour à la suite de l'obtention d'une importante subvention par le ministère de l'Économie et de l'Innovation. De plus, une collaboration dans le cadre du projet « Aventure Médecine » permettra de former les étudiants en sciences infirmières et en médecine sur la thématique de la collaboration interprofessionnelle. Enfin, l'obtention d'une nouvelle subvention octroyée par la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis permettra de débiter des travaux sur la trajectoire de soins en oncologie.

La nouvelle station de recherche en acoustique marine, installée au centre du chenal Laurentien, a déployé ses activités visant à mieux comprendre l'impact sonore de la circulation maritime sur la faune marine. Unique au monde, ce projet de près de 6 M\$ favorisera une meilleure cohabitation entre les activités des armateurs et la faune marine. Transports Canada, le ministère de l'Économie et de l'Innovation, les armateurs Canada Steamship Lines, Algoma, Fednav et Desgagnés de même que la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) sont partenaires de ce projet.

La Station d'études montagnardes des Chic-Chocs, un partenariat avec la SÉPAQ, a été inaugurée dans le Parc national de la Gaspésie. Cette station permet aux chercheuses et chercheurs du monde entier un accès à un laboratoire à ciel ouvert situé dans un des endroits au Québec reconnu pour les caractéristiques uniques de sa biodiversité.

Liste des unités de recherche à l'UQAR

L'institut

L'Institut des sciences de la mer de Rimouski (UQAR-ISMER)

Les réseaux et regroupements de recherche dont l'UQAR est gestionnaire

Le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)

L'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (IFQM)

Le Réseau Québec maritime (RQM)

Le Réseau Ressources Aquatiques Québec (RAQ)

Laboratoire international associé (LIA) BeBest

Les centres d'expertise

Le Centre d'expertise universitaire voué au développement des organisations (CEUDO)

Le Consortium InterS4

Les chaires

La Chaire en génie de la conception

La Chaire de recherche du Canada en biodiversité nordique

La Chaire de recherche du Canada en biologie intégrative de la flore nordique

La Chaire de recherche du Canada en écologie halieutique

La Chaire de recherche du Canada en géologie marine

La Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire et patrimoine imprimé

La Chaire de recherche du Canada en innovation sociale et développement des territoires

La Chaire de recherche du Canada sur le sexe et le genre en santé au travail

La Chaire de recherche du ministère des Pêches et des Océans Canada en acoustique marine appliquée à la recherche sur l'écosystème et les mammifères marins

La Chaire de recherche en géoscience côtière

La Chaire de recherche sur la forêt habitée

La Chaire de recherche sur la persévérance scolaire et la littératie

La Chaire en éducation à l'environnement et au développement durable UQAR-Desjardins

La Chaire interdisciplinaire sur la santé et les services sociaux pour les populations rurales

La Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins

Les groupes de recherche institutionnels

Le Groupe de recherche sur les mémoires et le patrimoine de l'Est-du-Québec Archipel

Le Groupe de recherche sur les environnements nordiques (BORÉAS)

Le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est-du-Québec (GRIDEQ)

Le Groupe de recherche sur la santé en région (CoRSeR)

Les équipes de recherche institutionnelles

L'Équipe de recherche en sciences de l'éducation (ÉDUQAR)

Le Collectif de recherche participative sur la pauvreté en milieu rural (CRPPMR)

L'Équipe de recherche en éthique (ETHOS)

L'Équipe de recherche en biotechnologies et chimie de l'environnement (CRABE)

L'Université est également membre de regroupements stratégiques et de réseaux de recherche d'envergure dont : le Centre d'étude de la forêt (CEF), le Centre d'études nordiques (CEN), le Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ), le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante - UQ (CRIFPE-UQ), le Centre de recherche sur les innovations sociales, le Marine Environmental Observation Prediction and Response (MEOPAR), le Réseau Inondations InterSectoriel du Québec (RIISQ), le Réseau intersectoriel de recherche en santé de l'Université du Québec (RISUQ) et le Réseau interuniversitaire québécois de formation avancée et de recherche en sciences du globe (GÉOTOP).

En outre, l'UQAR met ses expertises et son leadership au service des collectivités de son territoire en participant activement à titre de fondatrice ou de partenaire dans le développement de centres et d'organismes de recherche régionaux, dont le Centre d'innovation de l'aquaculture et des Pêches du Québec Merinov, le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN), le Centre de recherche sur les biotechnologies marines (CRBM), le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), le Centre Interdisciplinaire de Développement en Cartographie des Océans (CIDCO), Innovation maritime, l'Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL), le Service de Recherche et d'Expertise en transformation des produits forestiers (SEREX) et la Station Uapishka. L'UQAR est également partenaire des projets de Zones d'innovation de Baie-Comeau, de Lévis ainsi que de Rimouski/Grande-Rivière en Économie bleue.

3.3 BILAN FINANCIER

L'UQAR termine son exercice 2021-2022 avec un excédent de 5,47 M\$ au fonds de fonctionnement selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Cependant, l'excédent effectif n'est plus que de 1,21 M\$ après considération des virements au fonds d'immobilisations, annulation des avantages sociaux futurs et exclusion des coûts exceptionnels pour la COVID-19, requis pour le respect de la règle du Ministère relative à l'atteinte de l'équilibre financier.

En ce qui a trait au déficit accumulé de l'UQAR au fonds de fonctionnement au 30 avril 2022, il a légèrement diminué pour se situer à 24,2 M\$, dont 19,4 M\$ découlent des avantages sociaux futurs des régimes de retraite et d'assurance collective.

L'évolution de l'effectif étudiant équivalent temps plein demeure une préoccupation importante avec une baisse additionnelle de 1 % en 2021-2022. Dans ce contexte, le soutien financier par un palier minimal de financement de l'effectif pour trois (3) ans à partir de 2021-2022 permettra à l'UQAR d'accentuer ses efforts de recrutement étudiant et de développement afin de rehausser son effectif étudiant et d'assurer l'accessibilité à une formation universitaire diversifiée et de qualité en région.

3.4 REDDITIONS DE COMPTES

RÈGLE BUDGÉTAIRE 1.2.3 – MISSION DES ÉTABLISSEMENTS EN RÉGION

Allocation pour soutenir les universités dans leur mandat de développement régional

Règle budgétaire 1.2.3

Rapport d'activités 2021-2022

Université : Université du Québec à Rimouski (UQAR)

Montant de la subvention 2021-2022 :

3 362 146 \$

Mesures et projets identifiés		En milliers \$
1	Coût des activités de soutien à la présence sur le territoire	373,0 \$
2	Bourses attribuées à des étudiantes et étudiants étrangers de cycles supérieurs pour attirer et retenir en région des gens formés et orientés en recherche et développement	781,6 \$
3	Acquisition d'équipements à même le budget de fonctionnement (virement) pour la poursuite du développement des programmes et pour assurer l'accès, en région, aux étudiantes et étudiants d'équipements à la fine pointe	295,4 \$
4	Contribution en support pour soutenir la recherche en région	1 346,7 \$
5	Activités de promotion de l'enseignement supérieur en région	185,0 \$
6	Frais additionnels pour les services des ressources humaines et des communications pour le recrutement de personnel en région	100,0 \$
7	Contribution aux centres de recherches affiliés en région	40,0 \$
8	Poste de cadre à l'internationalisation pour faciliter, entre autres, les échanges entre les établissements de formation universitaires à l'étranger et les milieux desservis au Québec	115,1 \$
9	Ajout d'un poste surnuméraire de professionnel au Centre de pédagogie universitaire afin de soutenir davantage les ressources enseignantes pour qu'elles développent une agilité accrue et une aisance face aux diverses modalités de déploiement des formations sur le vaste territoire desservi	43,3 \$
10	Création de six postes d'agentes, agents de développement et de soutien pour soutenir les équipes professorales et accroître les liens avec les milieux desservis	173,0 \$
TOTAL		3 453,1 \$

Vice-rectorat aux ressources humaines et à l'administration, octobre 2022

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.10.1 – FORMATION INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES ET DES INFIRMIERS PRATICIENS SPÉCIALITÉS (IPS) – BONIFICATION DU FINANCEMENT DE LA FORMATION

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (UQAR)
FORMATION DES INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES (IPS)
VOLET 1- BONIFICATION DU FINANCEMENT DE LA FORMATION
REDDITION DE COMPTES 2021-2022 - RÈGLE 2.1.10.1

A) CIBLE DE NOUVELLES INSCRIPTIONS

Cible de nouvelles inscriptions pour l'UQAR selon la règle budgétaire 2.1.10.1	27
Inscriptions réelles en 2021-2022 au DESS en sciences infirmières - IPS - Santé mentale	24
Inscriptions réelles en 2021-2022 au DESS en sciences infirmières - IPS - Première ligne	24

B) UTILISATION DE LA SUBVENTION POUR FORMATION DES IPS -VOLET 1

Montant de la subvention en 2021-2022 - Volet 1	268 568 \$
Coûts réels en 2021-2022	
Salaires et charges sociales :	
Professeures et professeurs	221 342 \$
Agentes et agents de développement et de soutien	47 226 \$

Total des coûts en 2021-2022	(268 568) \$
Solde à reporter au 30 avril 2022	- \$

Service des finances et des approvisionnements, 2022-10-23

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.10.3 – FORMATION DES INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES ET DES INFIRMIERS PRATICIENS SPÉCIALISÉS (IPS) – COORDINATION DES STAGES

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (UQAR)
FORMATION DES INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES (IPS)
VOLET 3- COORDINATION DES STAGES
REDDITION DE COMPTES 2021-2022 - RÈGLE 2.1.10.3

A) Nombre d'étudiantes, étudiants ayant réalisé de stages en 2021-2022

DESS en sciences infirmières - IPS - Santé mentale	6
DESS en sciences infirmières - IPS - Première ligne (nouveau programme en 2021-2022- stages à venir)	0

B) UTILISATION DE LA SUBVENTION POUR FORMATION DES IPS -VOLET 3

Montant de la subvention en 2021-2022- Volet 3	110 001 \$
Coûts réels en 2021-2022	
Salaires et charges sociales :	
Agente de stages (2 jours/semaine)	25 611 \$
Agentes et agents de développement et de soutien	36 447 \$
Commis à la gestion de l'enseignement et de la recherche (portion financée par cette subvention)	47 943 \$
Total des coûts en 2021-2022	(110 001) \$
Solde à reporter au 30 avril 2022	- \$

Service des finances et des approvisionnements, 2022-10-23

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.15 – RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES À L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Faits saillants des activités réalisés en reconnaissance des acquis et des compétences au cours de l'année 2021-2022 :

La programmation de notre système de gestion de la RAC (système) et, plus particulièrement le module permettant l'analyse de la RAC, s'est terminé au cours du trimestre d'automne 2021. Après avoir finalisé la rédaction des procédures d'utilisation du système, la formation du personnel des modules et des comités de programmes a débuté au mois de novembre 2021. La mise en œuvre du système a commencé progressivement au début du mois de décembre de la même année.

Par la suite, une période de transition d'environ 4 mois a nécessité beaucoup d'effort, car plusieurs nouvelles situations ont dû être gérées en même temps :

- Mode de réception des demandes de RAC des étudiants;
- Traitement des dossiers de RAC dans le système et abandon des formulaires papier;
- Appropriation par le personnel des modules et des comités de programmes des nouveaux outils du système;
- Appui technique après du personnel;
- Validation réglementaire des RAC;
- Suivi auprès des étudiantes et des étudiants;
- Ajustements informatiques du nouveau système.

Depuis, le mois d'avril 2022, puisque la plupart du personnel a été formé et que les problèmes informatiques ont été réglés, nous avons atteint un rythme beaucoup plus efficace dans l'ensemble du traitement des demandes de RAC. Cette cadence s'est d'ailleurs accrue au cours des mois suivants.

Nombre d'embauches ou de ressources dédiées à la reconnaissance des acquis :

La structure de poste de l'Université comporte un poste de conseiller RAC permanent à temps complet. Au cours de l'exercice 2021-2022, la personne titulaire a quitté pour la retraite. Afin d'assurer une orientation optimale de la nouvelle personne nommée, nous avons maintenu la personne remplacée et la personne remplaçante en fonction pendant environ 4 mois.

Un analyste en informatique a été affecté en partie au développement des fonctionnalités RAC du système de gestion académique.

Nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont bénéficié des services de RAC au cours de l'année 2021-2022 pour l'ensemble des programmes :

Au total, 778 personnes ont pu bénéficier d'exemptions et d'intégrations. C'est 3507 cours qui ont ainsi fait l'objet d'une reconnaissance d'acquis par exemption (+10,8% par rapport à 2020-2021) et près de 5000 crédits qui ont été intégrés aux dossiers académiques.

Nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont bénéficié des services de RAC au cours de l'année, en vue d'une admission à un programme de formation à l'enseignement.

Dans les 4 programmes de baccalauréat en enseignement (Enseignement en adaptation scolaire et sociale, Enseignement au préscolaire et primaire, Enseignement secondaire et Enseignement professionnel), 192 personnes se sont vu reconnaître 1361 cours durant la période de référence.

Près de 90% des cours reconnus dans les programmes de formation en enseignement l'ont été au baccalauréat en enseignement professionnel.

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.22.1 – MANDATS STRATÉGIQUES – SOUTIEN AUX PARCOURS DE FORMATION EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

2021-2022

Allocation d'un montant fixe de 697 307 \$

ACTIVITÉS RÉALISÉES	DESCRIPTION	COÛTS EN 2021-2022
Maintien de postes de professeurs en éducation créés et comblés (création en 2019-2020)	2 postes au campus de Rimouski. 2 postes au campus de Lévis.	458 053\$
Création de deux postes d'agent de développement et de soutien en éducation (création en 2019-2020)	1 poste au campus de Rimouski. 1 poste au campus de Lévis.	166 541 \$
Afin de favoriser la relève enseignante en éducation, mise sur pied d'un programme de soutien au doctorat en éducation afin d'encourager l'attraction, la persévérance ainsi que l'accès au diplôme.	Entrée en vigueur du programme en 2020-2021. Coûts reliés à ces bourses en 2021-2022	27 296 \$
TOTAL DES COÛTS EN 2021-2022: 651 890 \$		

Allocation additionnelle de 148 157 \$

Ce montant additionnel, confirmé au cours de l'année 2021-2022, n'a pas été dépensé, car l'information en lien avec cet ajout budgétaire n'a été connue que tardivement en 2021-2022. Par contre, l'utilisation de cette somme a été planifiée au cours de 2022-2023 et nous en demandons donc le report afin de pouvoir soutenir nos programmes de formation en sciences de l'éducation et éviter de pénaliser nos étudiantes et étudiants qui bénéficieront des mesures mises en place grâce à cette somme.

Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant réalisé des stages au cours de l'année universitaire 2021-2022 : 959.

Service des finances et des approvisionnements, octobre 2022

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.22.3 – MANDATS STRATÉGIQUES – SOUTIEN AUX INITIATIVES AVEC LES ENTREPRISES PRIVÉES

A) Utilisation de la subvention reçue en 2021-2022

MESURE MISE EN PLACE OU ACTIVITÉ RÉALISÉE	DESCRIPTION	COÛTS EN 2021-2022
1,5 poste de ressources professionnelles permettant de créer une interface entre le monde socioéconomique régional et les professeures, professeurs de l'UQAR et ses unités de recherche	<p>Négociations et préparation de diverses ententes, contrats et conventions entre l'UQAR et ses partenaires privés (ententes de confidentialité, licences, propriété intellectuelle, etc.).</p> <p>Suivis des ententes de partenariat avec le milieu et liaisons avec les différents centres de recherche affiliés à l'UQAR.</p> <p>Promotion et mise en valeur des expertises de l'UQAR. (En 2021-2022, compte tenu du contexte de crise sanitaire encore en vigueur, le réseautage s'est avéré plus difficile, mais les ressources professionnelles ont contribué au maintien des liens créés avec les partenaires privés).</p> <p>Protection et gestion de la propriété intellectuelle.</p> <p>Suivi des activités de transfert technologiques en collaboration avec la société de valorisation (brevets, licences d'exploitation commerciale, etc.).</p> <p>Informations en lien avec le financement offert aux entreprises privées pour faciliter les stages en entreprises et le partage des savoirs (programmes MITACS et autres).</p>	Salaires et avantages sociaux : 153 987 \$
Soutien en services aux projets d'Entreprenariat UQAR et pour les contrats en partenariat avec des entreprises	Contribution en nature au projet <i>Entreprenariat UQAR</i> visant le développement d'une culture entrepreneuriale à l'UQAR (locaux offerts aux jeunes entrepreneurs, services de conseillers experts, conférences, etc.)	Valeur de la contribution 2021-2022 : 19 000 \$
SUBVENTION REÇUE EN 2021-2022 : 152 794 \$		TOTAL DES COÛTS (NON EXHAUSTIFS) : 172 987 \$

B) Brève description des processus utilisés pour solliciter, analyser, sélectionner et superviser les projets en partenariat

Le premier contact avec les entreprises ou organismes est initié par les professeures/professeurs ou le conseiller au développement et la gestion de la recherche pour l'élaboration des partenariats de projets de recherche. Par la suite, les conseillers s'assurent de mener à bien les différentes activités :

-Soutenir le développement de partenariats institutionnels, les activités de financement et l'élaboration d'ententes pour la mise en place de chaires de recherche;

-Favoriser l'établissement de partenariats de recherche entre l'UQAR et les partenaires privés et publics en soutenant les étapes de développement, élaboration et réalisation;

-S'assurer d'établir et développer les relations avec les partenaires publics et privés ainsi que les organismes et institutions pour le développement et la gestion de la recherche auprès du corps professoral et des étudiantes/étudiants de cycles supérieurs;

-Soutenir l'UQAR dans le développement de projets de recherche incluant l'application des politiques et du cadre régissant le financement de la recherche.

C) Tableau sommaire des projets en partenariat

Note : Compte tenu des clauses de confidentialité liée à certaines ententes réalisées avec des entreprises privées, le tableau ci-dessous ne peut pas contenir toutes les informations demandées. Celles-ci sont parfois identifiées par un code de référence selon la recommandation de notre secrétaire général et vice-recteur à la vie étudiante.

Nom et description du projet	Discipline 1	Nom du partenaire	Financement 2021-2022
Coastal oceanography of the Eastern James Bay	Océanographie	Niskamoon Corporation	350 000 \$
Conception d'un photobioréacteur modulaire à grande échelle incluant l'optimisation de l'éclairage au DEL	Code général génie	8474958 Canada Inc. (NutrOcéan Plus)	18 415 \$
Contrat de services professionnels - Avis sur les mesures d'atténuation du risque mises en place afin de réduire la vulnérabilité des réservoirs au slushflow	Sciences de la terre (géologie, géographie physique, etc.)	Information confidentielle - Code 00259401	24 000 \$
Design and manufacture of an extensive range of wear résistants products for all types of mobile and fixed plant equipment	Génie mécanique	Information confidentielle - Code 0026101	33 183 \$
Optimisation de la conception et planification de la fabrication et de l'assemblage d'une plateforme de forage hybride pour l'industrie pétrolière, minière et géothermique	Génie mécanique	Information confidentielle - Code 00260401	370 400 \$

Nom et description du projet	Discipline 1	Nom du partenaire	Financement 2021-2022
Essais de performance mécanique sur des joints soudés	Génie mécanique	Information confidentielle - Code 00261901	14 355 \$
Revue de littérature - Oxydation et mesure de la température en continu pendant la refonte de résidus de l'aluminium	Code général génie	Entreprise Lefebvre Industri-AL Inc.	9 120 \$
Analyse des antioxydants industriels et des absorbants UV dans les tissus biologiques du Yukon	Océanographie	Information confidentielle - Code 00269401	9 000 \$
Essais de performance mécanique sur des joints soudés, phase 2	Génie mécanique	Information confidentielle - Code 00270401	121 791 \$

Total

950 264 \$

Service des finances et des approvisionnements, octobre 2022

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.27.3 – CRÉNEAUX D’EXPERTISE – ATTIRER LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX DANS LES PROGRAMMES DE 2^E CYCLE EN GÉNIE ET LES RETENIR

En raison du contexte lié à la pandémie affectant malheureusement encore la venue au Canada d’étudiants internationaux à l’automne 2021, les activités devant être réalisées à partir de la subvention de la règle budgétaire 2.1.27.3 – « Créneaux d’expertise – Attirer les étudiants internationaux dans les programmes de 2e cycle en génie » et les retenir n’ont pas pu l’être.

Au 30 avril 2022, les sommes à reporter se présentent ainsi :

Montant de la subvention en 2020-2021	363 000 \$
Montant de la subvention en 2021-2022	374 139 \$
Montant à reporter pour les années subséquentes	737 139 \$

Nous désirons présenter une demande de report de ce montant afin de soutenir les activités reliées à une équipe d’enseignants dont l’approche partenariale innovante a été développée par des professeurs en génie. Cette approche pédagogique s’adresse aux étudiantes et aux étudiants de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs. Elle constitue une assise importante de la stratégie de recrutement et de rétention des étudiantes et des étudiants en génie à l’échelle internationale.

Ces activités, soutenues initialement par la Chaire en génie de la conception, financée par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie contribuent de façon significative à améliorer la capacité de l’UQAR à soutenir les industries de la région par la formation d’ingénieurs concepteurs compétents aptes à innover et à concrétiser les innovations technologiques au sein des entreprises et par le développement de technologies, de produits, de procédés et d’équipements industriels novateurs.

Cette équipe de formateurs et de chercheurs base ses actions sur des valeurs fondamentales : la compétence, le sens de l’éthique, la responsabilité et l’engagement social, mais aussi sur le développement durable, l’ouverture à la diversité, à la créativité et à l’innovation ainsi que sur le sens critique créateur, mobilisateur et responsable.

Elle permet à l’UQAR de consolider sa stratégie de formation et de recherche en matière de conception, de faire évoluer les programmes de génie vers un nouveau palier d’excellence et de relever leur réputation et leur prestige à l’échelle internationale et ainsi s’adapter à des besoins et à des défis auxquels la société fait face actuellement, mais qui n’étaient pas aussi pressants il y a quelques années.

Le plan d’action de cette approche collaborative vise la réalisation des objectifs suivants :

Contribuer à déployer des formations de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs centrées sur la conception, consolider et rehausser le niveau et la qualité des formations et innover dans l’enseignement en intégrant les meilleures pratiques, en soutenant le déploiement d’approches pédagogiques innovatrices adaptées à la créativité, à l’entrepreneuriat, à l’innovation et au développement des compétences et en favorisant la multidisciplinarité et l’intégration des contenus.

Développer une plus grande capacité de recherche et développement en génie de la conception pour soutenir l’innovation, le transfert technologique et l’application de pratiques innovantes dans les entreprises.

Contribuer, grâce à un enseignement très ancré dans les réalités, au développement de technologies, de produits et de procédés novateurs adaptés à la spécificité des industries de la région et répondre aux défis technologiques auxquels elles font face.

Développer des partenariats, des équipes et des réseaux de collaboration mobilisant des expertises multidisciplinaires dans le domaine de la conception, réseaux dans lesquels les étudiantes et les étudiants sont rapidement intégrés.

Promouvoir les attraits de la conception, valoriser les pratiques de conception innovatrices et créatives au sein des milieux de l'enseignement, de la recherche, de l'industrie et dans la communauté en général et diffuser les résultats de la chaire, tant dans la communauté universitaire que dans le milieu industriel.

Enrichir les stratégies de recrutement d'étudiantes et d'étudiants à l'international, notamment aux cycles supérieurs par la promotion des résultats probants issus de collaborations innovantes entre l'université et les entreprises régionales.

Coûts à assumer annuellement :

Masse salariale :

Postes d'ingénieur en génie de la conception	170 000 \$
Poste de technicien en électronique	<u>75 000 \$</u>
245 000 \$

Autres frais assumés par l'UQAR :

Bourses aux étudiantes et étudiants	30 000 \$
Matériel et fournitures	<u>40 000 \$</u>
Total des coûts	315 000 \$

Le report du montant reçu pour la subvention visée par la présente reddition de comptes permettrait donc de soutenir cette approche collaborative en maintenant à l'emploi de l'UQAR les ressources clés pendant trois années additionnelles.

Une demande de report officielle sera déposée sous peu au ministère de l'Enseignement supérieur. Le montant est pour le moment conservé à nos registres pour cette utilisation future.

Le vice-rectorat à la formation et à la recherche.

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.32.1 – SOUTIEN FINANCIER AUX ÉTUDIANTS EN ÉTUDES DOCTORALES EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Soutien financier aux étudiants en études doctorales en sciences de l'éducation

(Règle budgétaire 2.1.32.1 2021-2022)

	Nombre de bourse	\$
Subvention allouée à l'UQAR	1	20 000 \$
Bourse versée par l'UQAR à Mme Naomie Dubé Fournier	1	22 650 \$ (1)

Champ de spécialisation de la personne lauréate :

Mme Dubé Fournier se spécialise dans l'évaluation du développement de la motricité globale des enfants d'âge préscolaire 5 ans.

- (1) Mme Dubé Fournier étant sous contrat avec l'UQAR, la bourse a dû être traitée comme un revenu d'emploi (avis de Revenu Québec). L'UQAR a assumé les parts employeur à même son budget de fonctionnement.

3.5 GRILLE DES INDICATEURS

Nom de l'établissement :

Université du Québec à Rimouski

Date :

Page 1 de 8

III. Remarques

I. Éléments d'information

II. Observations

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)

	Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 ^P		
Étudiant								
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	4 145,58	3 988,77	3 948,63	3 889,50	3 863,95	EEETP 2021-2022: Données définitives provenant du système PRISME (UQ)
2	EEETP au 1er cycle	EEETP	3 604,20	3 433,15	3 382,13	3 334,02	3 234,00	
3	EEETP au 2e cycle	EEETP	474,82	474,25	489,91	475,22	527,78	
4	EEETP au 3e cycle	EEETP	66,57	81,37	76,59	80,32	102,17	
5	Effectif étudiant total	n	6 745	6 593	6 472	6 434	6 523	
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	2 778	2 642	2 611	2 573	2 572	
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	2 844	2 832	2 708	2 684	2 646	
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%	83,35%	83,03%	82,18%	81,71%	80,0%	
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n	1 018	1 006	1 033	1 033	1 153	
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%	15,09%	15,26%	15,96%	16,06%	17,7%	
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n	105	113	120	144	152	
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%	1,56%	1,71%	1,85%	2,24%	2,3%	
13	Effectif étudiant internationaux	n	423	462	517	459	571	
14	Effectif étudiant internationaux	%	6,27%	7,01%	7,99%	7,13%	8,8%	
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	19	7	7	1	1	
16	Stagiaires postdoctoraux	n	24	25	42	33	37	
17	Résidents en médecine	n	0	0	0	0	0	
Enseignants-chercheurs								
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	12	15	9	16	21	
19	Hommes	n	7	6	4	8	8	
20	Femmes	n	5	9	5	8	13	
21	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	198	200	195	207	212	
22	Hommes	n	117	118	112	117	118	
23	Femmes	n	81	82	83	90	94	
24	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	434	426	435	409	464	
25	Hommes	n	233	232	230	213	236	
26	Femmes	n	201	194	205	196	228	
27	Nombre moyen de cours par professeur	n	3,38	3,56	3,70	3,52	3,67	
28	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	1,48	1,48	1,54	2,42	2,33	
29	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	28,39	27,37	27,28	25,40	24,61	
30	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	5,67	5,60	5,91	5,69	6,16	
31	Ratio EETP / professeur	EETP/n	20,94	19,94	20,25	18,87	18,23	
32	Cours donnés par les professeurs	%	36%	37%	36%	39%	38%	
33	Cours donnés par les chargés de cours	%	64%	63%	64%	61%	62%	
34	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%					n/a	

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski

Date :

Page 1 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)

	Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 ^P	
Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire							
35	Hommes	n	117	118	112	117	118
36	Sciences de la santé	n	5	5	5	6	4
37	Sciences pures	n	36	36	36	32	35
38	Sciences appliquées	n	15	15	13	15	17
39	Arts	n	0	0	0	0	0
40	Lettres	n	2	2	2	2	2
41	Sciences humaines	n	19	19	19	21	19
42	Éducation	n	13	14	13	17	15
43	Droit	n	0	0	0	0	0
44	Administration	n	25	25	22	22	24
45	Autres	n	2	2	2	2	2
46	Femmes	n	81	82	83	90	94
47	Sciences de la santé	n	16	17	14	17	15
48	Sciences pures	n	5	7	6	6	8
49	Sciences appliquées	n	0	0	0	1	2
50	Arts	n	0	0	0	0	0
51	Lettres	n	5	6	5	3	4
52	Sciences humaines	n	15	12	13	15	15
53	Éducation	n	26	24	29	29	30
54	Droit	n	0	0	0	0	0
55	Administration	n	14	16	16	18	19
56	Autres	n	0	0	0	1	1
57	Total	n	198	200	195	207	212
58	Sciences de la santé	n	21	22	19	23	19
59	Sciences pures	n	41	43	42	38	43
60	Sciences appliquées	n	15	15	13	16	19
61	Arts	n	0	0	0	0	0
62	Lettres	n	7	8	7	5	6
63	Sciences humaines	n	34	31	32	36	34
64	Éducation	n	39	38	42	46	45
65	Droit	n	0	0	0	0	0
66	Administration	n	39	41	38	40	43
67	Autres	n	2	2	2	3	3

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski

Date :

Page 1 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)

	Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 ^P
Chargés de cours selon le secteur disciplinaire						
68 Hommes	n	233	232	230	213	236
69 Sciences de la santé	n	18	16	16	13	21
70 Sciences pures	n	30	32	34	26	30
71 Sciences appliquées	n	10	15	21	20	25
72 Arts	n	4	6	5	6	4
73 Lettres	n	5	4	4	4	7
74 Sciences humaines	n	40	34	37	35	34
75 Éducation	n	27	30	29	30	31
76 Droit	n	4	4	4	5	6
77 Administration	n	95	91	80	74	78
78 Autres	n	0	0	0	0	0
79 Femmes	n	201	194	205	196	228
80 Sciences de la santé	n	47	37	39	30	33
81 Sciences pures	n	8	10	8	11	14
82 Sciences appliquées	n	1	1	2	5	6
83 Arts	n	2	2	2	2	3
84 Lettres	n	5	5	5	9	8
85 Sciences humaines	n	30	27	40	35	44
86 Éducation	n	79	81	83	80	94
87 Droit	n	3	2	1	1	0
88 Administration	n	26	29	25	23	26
89 Autres	n	0	0	0	0	0
90 Total	n	434	426	435	409	464
91 Sciences de la santé	n	65	53	55	43	54
92 Sciences pures	n	38	42	42	37	44
93 Sciences appliquées	n	11	16	23	25	31
94 Arts	n	6	8	7	8	7
95 Lettres	n	10	9	9	13	15
96 Sciences humaines	n	70	61	77	70	78
97 Éducation	n	106	111	112	110	125
98 Droit	n	7	6	5	6	6
99 Administration	n	121	120	105	97	104
100 Autres	n	0	0	0	0	0

n.d. Données non disponibles

n.a. Données non applicables

^P Les données sur l'effectif étudiant et le personnel pour l'année 2021-2022 sont provisoires (avant amendements).

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski**Date :**

Page 1 de 8

I. Éléments d'information**II. Observations****III. Remarques****INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS****Notes méthodologiques, lignes 18 à 100****1. Sources de données**

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2020-2021, septembre 2022.

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2021-2022, septembre 2022.

2. Attribution des secteurs disciplinaires

La répartition des professeurs-chercheurs (et de la direction académique) par famille disciplinaire produite initialement par le BCI a dû être complètement revue en raison d'écarts importants dans la classification des disciplines. La "Table de conversion" présentée au dernier onglet du présent fichier n'était pas respectée, fournissant un état des lieux erroné par rapport à la classification attendue et notamment face à la répartition des données étudiantes.

Afin de corriger la situation, le siège social UQ a appliqué la même méthodologie de base que le BCI, en utilisant d'abord la discipline rattachée au département lorsque celle-ci était unique. Si le département était conjoint (ex. "Mathématiques et informatique" ou "Arts et lettres"), c'est le code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER qui a été retenu. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi à l'onglet "Table de conversion". Les individus apparaissant dans la discipline « Autres » sont des professeurs dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels, ou font partie de la direction académique (décanats).

La répartition des chargés de cours par famille disciplinaire produite par le BCI a connu la même révision que celle des professeurs et ce, pour les mêmes raisons que celles citées plus haut. Le siège social UQ l'a produite en fonction des montants de rémunération de base versés sur toute l'année en lien avec des activités GDEU. Un CAFF étant associé à chaque cours enseigné, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand montant de rémunération de base. Si un même montant était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie des disciplines présentée dans la grille. Notez que les disciplines ont été révisées sur toute la ligne du temps en fonction des plus récents CAFF attribués aux cours.

3. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

4. Calcul des ratios étudiants par professeur

Étant donné que l'historique des données étudiantes n'a pas été rapporté dans la grille par le MES, le siège social UQ a calculé les ratios étudiants / professeur en fonction des données étudiantes de la dernière déclaration. Ce faisant, les données étudiantes utilisées pour 2020-2021 sont des données provisoires.

Nom de l'établissement :							Date :
I. Éléments d'information		II. Observations				III. Remarques	
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS							
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)							
1er cycle - Baccalauréat	Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
101	Hommes	n	1295	1324	1223	1258	1 280
102	Sciences de la santé	n	82	78	63	62	60
103	Sciences pures	n	82	88	85	91	100
104	Sciences appliquées	n	153	155	152	147	146
105	Arts	n					
106	Lettres	n	7	6	4	7	8
107	Sciences humaines	n	90	87	84	92	73
108	Éducation	n	376	403	390	449	481
109	Droit	n					
110	Administration	n	505	507	442	406	410
111	Autres	n			3	4	2
112	Femmes	n	2953	2822	2781	2806	2 785
113	Sciences de la santé	n	777	689	661	648	604
114	Sciences pures	n	127	137	140	127	159
115	Sciences appliquées	n	6	15	40	43	44
116	Arts	n					
117	Lettres	n	29	26	23	25	14
118	Sciences humaines	n	314	285	288	308	283
119	Éducation	n	1093	1070	1062	1156	1 234
120	Droit	n					
121	Administration	n	607	600	563	496	445
122	Autres	n			4	3	2
123	Total ¹	n	4248	4146	4004	4064	4 066
124	Sciences de la santé	n	859	767	724	710	664
125	Sciences pures	n	209	225	225	218	259
126	Sciences appliquées	n	159	170	192	190	190
127	Arts	n					
128	Lettres	n	36	32	27	32	22
129	Sciences humaines	n	404	372	372	400	356
130	Éducation	n	1469	1473	1452	1605	1 715
131	Droit	n					
132	Administration	n	1112	1107	1005	902	855
133	Autres	n			7	7	5

¹ : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)					
1er cycle - Autres sanctions		Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
134	Hommes	n	358	335	327	279	268
135	Sciences de la santé	n	29	25	29	42	43
136	Sciences pures	n					
137	Sciences appliquées	n	19	19	28	27	26
138	Arts	n					
139	Lettres	n					1
140	Sciences humaines	n	13	8	12	12	12
141	Éducation	n	4	3	9	2	5
142	Droit	n					
143	Administration	n	248	247	197	175	139
144	Autres	n	45	33	52	21	42
145	Femmes	n	1016	993	988	914	884
146	Sciences de la santé	n	225	245	217	214	234
147	Sciences pures	n				1	
148	Sciences appliquées	n	13	17	17	12	16
149	Arts	n					
150	Lettres	n	3	6	6	1	6
151	Sciences humaines	n	143	143	205	238	159
152	Éducation	n	17	27	31	23	19
153	Droit	n					
154	Administration	n	508	452	415	366	362
155	Autres	n	107	103	97	59	88
156	Total ¹	n	1374	1328	1315	1193	1 152
157	Sciences de la santé	n	254	270	246	256	277
158	Sciences pures	n				1	
159	Sciences appliquées	n	32	36	45	39	42
160	Arts	n					
161	Lettres	n	3	6	6	1	7
162	Sciences humaines	n	156	151	217	250	171
163	Éducation	n	21	30	40	25	24
164	Droit	n					
165	Administration	n	756	699	612	541	501
166	Autres	n	152	136	149	80	130
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.							

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)					
2e cycle - Maîtrise		Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
167	Hommes	n	276	269	281	313	328
168	Sciences de la santé	n	3	8	6	5	10
169	Sciences pures	n	33	35	34	44	40
170	Sciences appliquées	n	31	39	58	69	83
171	Arts	n					
172	Lettres	n	6	4	2	2	3
173	Sciences humaines	n	52	52	50	56	57
174	Éducation	n	4	5	6	6	5
175	Droit	n					
176	Administration	n	144	119	122	116	120
177	Autres	n	3	7	3	15	10
178	Femmes	n	373	382	389	438	442
179	Sciences de la santé	n	34	51	41	44	63
180	Sciences pures	n	56	56	56	56	57
181	Sciences appliquées	n	2	8	14	18	19
182	Arts	n					
183	Lettres	n	13	11	19	20	15
184	Sciences humaines	n	89	72	73	97	106
185	Éducation	n	48	52	51	51	41
186	Droit	n					
187	Administration	n	129	128	131	127	137
188	Autres	n	2	4	4	25	4
189	Total ¹	n	649	651	670	751	772
190	Sciences de la santé	n	37	59	47	49	73
191	Sciences pures	n	89	91	90	100	97
192	Sciences appliquées	n	33	47	72	87	103
193	Arts	n					
194	Lettres	n	19	15	21	22	18
195	Sciences humaines	n	141	124	123	153	163
196	Éducation	n	52	57	57	57	46
197	Droit	n					
198	Administration	n	273	247	253	243	258
199	Autres	n	5	11	7	40	14
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.							

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)					
2e cycle - Autres sanctions		Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
200	Hommes	n	111	122	108	79	108
201	Sciences de la santé	n	4	2	2	2	3
202	Sciences pures	n	3	6	8	3	1
203	Sciences appliquées	n			1		
204	Arts	n	2				4
205	Lettres	n					
206	Sciences humaines	n	5	13	8	10	11
207	Éducation	n			1	1	1
208	Droit	n					
209	Administration	n	81	78	71	53	64
210	Autres	n	16	23	17	10	24
211	Femmes	n	258	233	255	203	272
212	Sciences de la santé	n	9	11	10	16	14
213	Sciences pures	n	6	9	11	5	1
214	Sciences appliquées	n					
215	Arts	n	29		23	17	17
216	Lettres	n					
217	Sciences humaines	n	15	15	18	13	15
218	Éducation	n	15	7	14	6	24
219	Droit	n					
220	Administration	n	166	167	154	134	146
221	Autres	n	18	24	25	12	55
222	Total ¹	n	369	355	363	282	381
223	Sciences de la santé	n	13	13	12	18	17
224	Sciences pures	n	9	15	19	8	2
225	Sciences appliquées	n			1		
226	Arts	n	31		23	17	21
227	Lettres	n					
228	Sciences humaines	n	20	28	26	23	27
229	Éducation	n	15	7	15	7	25
230	Droit	n					
231	Administration	n	247	245	225	187	210
232	Autres	n	34	47	42	22	79

1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)					
3e cycle - Doctorat		Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
233	Hommes	n	60	69	75	90	88
234	Sciences de la santé	n					
235	Sciences pures	n	35	29	26	27	27
236	Sciences appliquées	n	10	17	26	33	31
237	Arts	n					
238	Lettres	n	5	5	5	7	8
239	Sciences humaines	n	4	8	9	13	9
240	Éducation	n		2	1	2	
241	Droit	n					
242	Administration	n					
243	Autres	n	6	8	8	8	13
244	Femmes	n	45	44	45	54	64
245	Sciences de la santé	n					
246	Sciences pures	n	21	25	25	27	35
247	Sciences appliquées	n	2	4	5	7	6
248	Arts	n					
249	Lettres	n	7	6	5	4	3
250	Sciences humaines	n	7	2	1	4	2
251	Éducation	n	6	5	9	12	12
252	Droit	n					
253	Administration	n					1
254	Autres	n	2	2			5
255	Total ¹	n	105	113	120	144	152
256	Sciences de la santé	n					
257	Sciences pures	n	56	54	51	54	62
258	Sciences appliquées	n	12	21	31	40	37
259	Arts	n					
260	Lettres	n	12	11	10	11	11
261	Sciences humaines	n	11	10	10	17	11
262	Éducation	n	6	7	10	14	12
263	Droit	n					
264	Administration	n					1
265	Autres	n	8	10	8	8	18
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.							

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)					
3e cycle - Autres sanctions		Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
266	Hommes	n	0	0	0	0	0
267	Sciences de la santé	n					
268	Sciences pures	n					
269	Sciences appliquées	n					
270	Arts	n					
271	Lettres	n					
272	Sciences humaines	n					
273	Éducation	n					
274	Droit	n					
275	Administration	n					
276	Autres	n					
277	Femmes	n	0	0	0	0	0
278	Sciences de la santé	n					
279	Sciences pures	n					
280	Sciences appliquées	n					
281	Arts	n					
282	Lettres	n					
283	Sciences humaines	n					
284	Éducation	n					
285	Droit	n					
286	Administration	n					
287	Autres	n					
288	Total ¹	n	0	0	0	0	0
289	Sciences de la santé	n					
290	Sciences pures	n					
291	Sciences appliquées	n					
292	Arts	n					
293	Lettres	n					
294	Sciences humaines	n					
295	Éducation	n					
296	Droit	n					
297	Administration	n					
298	Autres	n					
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.							

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)					
	Total (grades)	Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
299	Hommes	n	1 631	1 662	1 579	1 661	1 696
300	Sciences de la santé	n	85	86	69	67	70
301	Sciences pures	n	150	152	145	162	167
302	Sciences appliquées	n	194	211	236	249	260
303	Arts	n					
304	Lettres	n	18	15	11	16	19
305	Sciences humaines	n	146	147	143	161	139
306	Éducation	n	380	410	397	457	486
307	Droit	n					
308	Administration	n	649	626	564	522	530
309	Autres	n	9	15	14	27	25
310	Femmes	n	3371	3248	3215	3298	3 291
311	Sciences de la santé	n	811	740	702	692	667
312	Sciences pures	n	204	218	221	210	251
313	Sciences appliquées	n	10	27	59	68	69
314	Arts	n					
315	Lettres	n	49	43	47	49	32
316	Sciences humaines	n	410	359	362	409	391
317	Éducation	n	1147	1127	1122	1219	1 287
318	Droit	n					
319	Administration	n	736	728	694	623	583
320	Autres	n	4	6	8	28	11
321	Total ¹	n	5002	4910	4794	4959	4 990
322	Sciences de la santé	n	896	826	771	759	737
323	Sciences pures	n	354	370	366	372	418
324	Sciences appliquées	n	204	238	295	317	330
325	Arts	n					
326	Lettres	n	67	58	58	65	51
327	Sciences humaines	n	556	506	505	570	530
328	Éducation	n	1527	1537	1519	1676	1 773
329	Droit	n					
330	Administration	n	1385	1354	1258	1145	1 114
331	Autres	n	13	21	22	55	37
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.							

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)					
	Total (autres sanctions)	Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
332	Hommes	n	469	457	435	358	376
333	Sciences de la santé	n	33	27	31	44	46
334	Sciences pures	n	3	6	8	3	1
335	Sciences appliquées	n	19	19	29	27	26
336	Arts	n	2				4
337	Lettres	n					1
338	Sciences humaines	n	18	21	20	22	23
339	Éducation	n	4	3	10	3	6
340	Droit	n					
341	Administration	n	329	325	268	228	203
342	Autres	n	61	56	69	31	66
343	Femmes	n	1274	1226	1243	1117	1 156
344	Sciences de la santé	n	234	256	227	230	248
345	Sciences pures	n	6	9	11	6	1
346	Sciences appliquées	n	13	17	17	12	16
347	Arts	n	29		23	17	17
348	Lettres	n	3	6	6	1	6
349	Sciences humaines	n	158	158	223	251	174
350	Éducation	n	32	34	45	29	43
351	Droit	n					
352	Administration	n	674	619	569	500	508
353	Autres	n	125	127	122	71	143
354	Total ¹	n	1743	1683	1678	1475	1 533
355	Sciences de la santé	n	267	283	258	274	294
356	Sciences pures	n	9	15	19	9	2
357	Sciences appliquées	n	32	36	46	39	42
358	Arts	n	31		23	17	21
359	Lettres	n	3	6	6	1	7
360	Sciences humaines	n	176	179	243	273	198
361	Éducation	n	36	37	55	32	49
362	Droit	n					
363	Administration	n	1003	944	837	728	711
364	Autres	n	186	183	191	102	209
1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.							

		Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)					
Total (toutes les sanctions)		Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
365	Hommes	n	2 100	2 119	2 014	2 019	2 072
366	Sciences de la santé	n	118	113	100	111	116
367	Sciences pures	n	153	158	153	165	168
368	Sciences appliquées	n	213	230	265	276	286
369	Arts	n	2				4
370	Lettres	n	18	15	11	16	20
371	Sciences humaines	n	164	168	163	183	162
372	Éducation	n	384	413	407	460	492
373	Droit	n					
374	Administration	n	978	951	832	750	733
375	Autres	n	70	71	83	58	91
376	Femmes	n	4645	4474	4458	4415	4 447
377	Sciences de la santé	n	1045	996	929	922	915
378	Sciences pures	n	210	227	232	216	252
379	Sciences appliquées	n	23	44	76	80	85
380	Arts	n	29		23	17	17
381	Lettres	n	52	49	53	50	38
382	Sciences humaines	n	568	517	585	660	565
383	Éducation	n	1179	1161	1167	1248	1 330
384	Droit	n					
385	Administration	n	1410	1347	1263	1123	1 091
386	Autres	n	129	133	130	99	154
387	Total ¹	n	6745	6593	6472	6434	6 523
388	Sciences de la santé	n	1163	1109	1029	1033	1 031
389	Sciences pures	n	363	385	385	381	420
390	Sciences appliquées	n	236	274	341	356	372
391	Arts	n	31		23	17	21
392	Lettres	n	70	64	64	66	58
393	Sciences humaines	n	732	685	748	843	728
394	Éducation	n	1563	1574	1574	1708	1 822
395	Droit	n					
396	Administration	n	2388	2298	2095	1873	1 825
397	Autres	n	199	204	213	157	246

1 : La valeur de genre n'a pas été transmise pour un certain nombre de personnes. Celles-ci sont considérées dans le total, mais pas dans les sections Homme ni Femme.

		Nombre de diplômés/persévérants parmi la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade																	
		Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réussite des études de baccalauréat																			
440	Persévérance après 1 an	n																	678
441	Diplomation après 6 ans	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											656	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant		n																	
442	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											132	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
443	Sciences pures	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											39	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
444	Sciences appliquées	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											15	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
445	Arts	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
446	Lettres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
447	Sciences humaines	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											102	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
448	Éducation	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											177	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
449	Droit	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
450	Administration	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											189	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
451	Autres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réussite des études de 2e cycle après 4 ans, par domaine CLASS dominant																			
452	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												0	n.d.	n.d.	n.d.	
453	Sciences pures	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												6	n.d.	n.d.	n.d.	
454	Sciences appliquées	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												5	n.d.	n.d.	n.d.	
455	Arts	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													n.d.	n.d.	n.d.	
456	Lettres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												1	n.d.	n.d.	n.d.	
457	Sciences humaines	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												4	n.d.	n.d.	n.d.	
458	Éducation	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												6	n.d.	n.d.	n.d.	
459	Droit	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													n.d.	n.d.	n.d.	
460	Administration	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												26	n.d.	n.d.	n.d.	
461	Autres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.													n.d.	n.d.	n.d.	
Réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant																			
462	Sciences de la santé	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
463	Sciences pures	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											16	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
464	Sciences appliquées	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
465	Arts	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
466	Lettres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
467	Sciences humaines	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											10	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
468	Éducation	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
469	Droit	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
470	Administration	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.											41	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
471	Autres	n	En jaune: Données déjà détenues par le MES.												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Nom de l'établissement :

Université du Québec à Rimouski

Date :

Page 4 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi	Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 ^P
515 Hommes	n	249	256	268	264	279
516 Direction	n	11	14	15	16	15
517 Haute direction	n	2	4	4	4	3
518 Autre personnel de direction	n	9	10	11	12	12
519 Professeurs	n	116	116	115	118	119
Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	1	0	2	0	13
520 Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	0	0	0	0	13
522 Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	1	0	2	0	0
523 Personnel de gérance	n	0	0	0	0	0
524 Personnel professionnel	n	62	64	78	75	76
525 Personnel technique	n	29	33	29	29	31
526 Personnel de bureau	n	3	2	3	3	3
Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	27	27	26	23	22
528 Personnel métiers et services	n	27	27	26	23	22
529 Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0
530 Femmes	n	285	289	300	320	328
531 Direction	n	10	8	7	7	8
532 Haute direction	n	3	1	1	1	2
533 Autre personnel de direction	n	7	7	6	6	6
534 Professeurs	n	85	86	86	93	98
Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	1	0	5	4	9
535 Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	0	0	3	3	8
537 Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	1	0	2	1	1
538 Personnel de gérance	n	0	0	0	0	0
539 Personnel professionnel	n	65	72	82	86	83
540 Personnel technique	n	29	30	31	35	31
541 Personnel de bureau	n	93	90	86	91	95
Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	2	3	3	4	4
543 Personnel métiers et services	n	2	3	3	4	4
544 Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0
545 Total	n	534	545	568	584	607
546 Direction	n	21	22	22	23	23
547 Haute direction	n	5	5	5	5	5
548 Autre personnel de direction	n	16	17	17	18	18
549 Professeurs	n	201	202	201	211	217
Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	2	0	7	4	22
550 Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	0	0	3	3	21
552 Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	2	0	4	1	1
553 Personnel de gérance	n	0	0	0	0	0
554 Personnel professionnel	n	127	136	160	161	159
555 Personnel technique	n	58	63	60	64	62
556 Personnel de bureau	n	96	92	89	94	98
Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	29	30	29	27	26
558 Personnel métiers et services	n	29	30	29	27	26
559 Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski

Date :

Page 4 de 8

I. Éléments d'information

III. Remarques

II. Observations

Année universitaire (Effectif de l'année universitaire)

Effectif de chargés de cours	Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 ^P	
560 Total	n	434	426	435	409	464	
561 Hommes	n	233	232	230	213	236	
562 Femmes	n	201	194	205	196	228	

n.d. Données non disponibles

n.a. Données non applicables

^P Les données sur le personnel pour l'année 2021-2022 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée dans le cadre de l'enquête SYSPER, celle-ci étant encore en production à ce jour. Les mêmes paramètres ont toutefois été appliqués aux données préliminaires de 2021-2022, de façon à pouvoir transmettre une donnée comparable pour l'année la plus récente.

Notes méthodologiques, lignes 515 à 559

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2020-2021, septembre 2022.

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2021-2022, septembre 2022.

2. Sélection de la population

Les données sur le personnel (à l'exception des chargés de cours) ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année et ce, sans égard au statut d'emploi, conformément aux directives de la grille. Cette méthode de calcul ne fournit qu'un portrait partiel des effectifs universitaires en excluant le personnel à temps partiel et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier, comme par le passé.

3. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG, BCI.

No de ligne Début	No de ligne fin	Page 1- Étudiants-enseignants		
1	4	Lignes 1 à 4	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir les cases sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).
5	15	Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.
13	14	Lignes 13 à 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la sur les Indiens).
15		Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.
18	20	Lignes 18 à 20	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. <i>Veillez comptabiliser non seulement l'embauche des « nouveaux professeurs réguliers » (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants). Les professeurs invités sont exclus.</i>
21	23	Lignes 21 à 23	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein.</p> <p>Les professeurs ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 et la définition de la ligne 465 (Professeurs) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL. Voir aussi les définitions des lignes 464 (autre personnel de direction) et 462 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.</p>
24	26	Lignes 24 à 26	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	<p>Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour au moins un cours déclaré dans le Système GDEU durant l'année universitaire. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours de l'année universitaire ne comprend pas, par exemple, les chargés de cours qui auraient obtenu durant l'année universitaire qu'une rémunération pour des activités de « gestion académique », ou ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Dans les faits, les chargés de cours engagés à la charge de cours sont dénombrés s'ils avaient reçu, dans l'année universitaire, au moins une rémunération de base pour l'enseignement d'une activité menant à des crédits universitaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p> <p>La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.</p>

SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des professeurs à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, *Description du fichier de base des professeurs, Source SYSPER, 9 janvier 2014*, et au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable

Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER

- o dont au moins une fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;
- o ET pour qui cette fiche d'emploi présente également un régime emploi qualitatif à « temps plein » (V212 = 1) ;
- o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de cette fiche d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;
- o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre

Les emplois de professeurs sont sélectionnés de la façon suivante :

Tout emploi d'un employé identifié dans la population des professeurs déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER

- o dont la fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;
- o ET dont la fiche d'emploi présente un régime emploi qualitatif à « temps plein » ou « ne s'applique pas » (V212 = 1, 8) ;
- o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de ces fiches d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;
- o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre

SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des chargés de cours dans l'année » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, *Définition du fichier de base des chargés de cours, Livrable demandé par le MEES au 31 mars 2016, Système sur les personnes des établissements universitaires québécois (SYSPER), 27 novembre 2020*, et au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable

Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER :

- Qui, dans l'année de déclaration, avait reçu au moins une rémunération de base pour une activité dont le sigle est trouvé dans la table de référence des activités du Système GDEU et ce, dans le cadre d'un emploi dans le groupe d'emploi "Chargé de cours".

Extrait du *Manuel SYSPER 2019-2020 (version 15 juin 2020)*, pages 47-50 : Chargés de cours (groupe d'emploi avec valeur « 22 »)

« Regroupe les chargés de cours engagés à la charge ou qui sont rémunérés au cours. Ce groupe inclut les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. »

Par exemple, si la seule rémunération reçue par le chargé de cours durant l'année de déclaration est une rétroactivité, ce chargé de cours ne sera pas dans le fichier de base.

La population est « inclusive » : les chargés de cours de la population sélectionnée qui auraient d'autres emplois appartenant à un autre groupe d'emploi durant l'année sont inclus. Par exemple, un chargé de cours à l'automne, qui obtient un emploi de professeur en hiver, serait inclus dans la population.

			Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire du département du professeur.	
35	67	Lignes 35 à 67	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire et le genre	<p>Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. Ces informations sont regroupées selon douze regroupements disciplinaires.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>
			Déclinaison de la ligne 24 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire prépondérant du chargé de cours.	
68	100	Lignes 68 à 100	Chargés de cours dans l'année universitaire selon le secteur disciplinaire prépondérant et le genre	<p>Voir <i>Table de conversion</i> pour le détail des regroupements.</p> <p>Le regroupement disciplinaire prépondérant est défini à l'aide des codes disciplinaires des cours des chargés de cours. L'ensemble des cours enseignée dans l'année est pris en considération.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>
Page 2 - Étudiants par cycle				
101	397	Lignes 101 à 397	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres.
134	166	Lignes 134 à 166	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.
200	232	Lignes 200 à 232	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.
266	298	Lignes 266 à 298	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.

Page 3- Réussite

				<p>Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) de trimestres subséquents n'a pas d'importance.</p> <p>Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.</p> <p>Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il n'est pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. Voir <i>Liste_formules</i>.</p>
			Cohorte	
			Nombre d'années de suivi	
			Taux de réussite	
398		Ligne 398	Persévérance après 1 an	<p>Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. Voir <i>Liste_formules</i>.</p> <p>Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.</p>
400	409	Lignes 400 à 409	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	<p>Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268)/2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. Voir <i>Liste_formules</i>.</p>

410	419	Lignes 410 à 419	Taux de réussite après 4 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 4 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
420	429	Lignes 420 à 429	Taux de réussite après 6 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 6 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
430	439	Lignes 430 à 439	Taux de réussite après 8 ans au doctorat, par domaine CLASS dominant	Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un doctorat en 8 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
440	481	Lignes 440 à 481	Réussite des études	Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes de nouveaux inscrits, qui serve de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 398 à 439
482	514	Lignes 482 à 514	Durée moyenne des études	La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.

Page 4 - Personnel

Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera à *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*, p. 47-50.

Veillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés.

Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.

SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Vue globale des personnels : Dénombrement et taux de rémunération de base moyen des employés à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition: Vue globale des employés à temps plein au 1er octobre. Dénombrement et taux de rémunération de base moyens, Définition et gabarit du livrable, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 20 septembre 2017 (version 2), et *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

515	559	Lignes 515 à 559	Effectif à temps plein au 1er octobre selon le groupe d'emploi	<p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un ou deux autres postes ou un congé parental, de perfectionnement ou sabbatique, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100 de la Page 1 - Étudiants-enseignants) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p>	<p>SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable</p> <p>La population retenue est celle des employés déclarés dans un emploi au 1er octobre d'une année donnée avec régime d'emploi qualitatif « à temps plein », quel que soit leur statut relatif au poste ou leur modalité de prestation de travail et qui, durant cette année, n'avaient pas reçu uniquement des rémunérations de type ajustement salarial ou de type rémunération déclarée dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100 de la Page 1 - Étudiants-enseignants) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p>
516	531	546 Lignes 516, 531 et 546	Direction	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 11, 12, 13 et 14, page 48 de <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i> .
517	532	547 Lignes 517, 532 et 547	Haute direction	Regroupe la haute direction	<p>Haute direction (11) : Regroupe le personnel de la haute direction, soit les gestionnaires en chef des grandes structures de l'établissement universitaire telles que la vie académique, la recherche, le développement technologique, les affaires publiques, les ressources humaines et les finances. On y retrouve des fonctions telles que recteur, principal, directeur général, vice-recteur et vice-recteur adjoint. Il est à préciser qu'un directeur général devrait se trouver dans ce groupe seulement lorsqu'il représente les instances supérieures de l'établissement. Dans cette situation, il devrait être au sommet de la structure hiérarchique et agir aussi comme représentant de l'établissement dans ses relations extérieures.</p> <p>Direction académique (12) : Regroupe le personnel de direction des facultés, des écoles et de la direction générale des études, soit les gestionnaires des structures liées à la vie académique. On y retrouve des fonctions telles que doyen, vice-doyen et directeur pédagogique. Dans certains établissements, les postes adjoint au doyen ou secrétaire de faculté font aussi partie de ce groupe d'emploi. Les critères suivants peuvent être utilisés lorsqu'il semble difficile d'établir si une fonction devrait être associée au groupe d'emploi Direction académique (12) ou au groupe d'emploi Professeur-chercheur avec fonction administrative (15). Fonctions principales : la personne consacre-t-elle la majorité de son temps à ses activités d'enseignement et de recherche (V204 = 15) ou à ses fonctions administratives (V204 = 12) ? Unité d'appartenance : Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne est-elle maintenue (V204 = 15) ou exclue (V204 = 12) dans son unité d'accréditation de professeur ? Le fait d'être maintenu dans son unité d'accréditation lui donne aussi habituellement droit de participer aux assemblées départementales (V204 = 15). Structure salariale : Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne reçoit-elle son salaire de professeur (possiblement avec prime pour fonctions administratives) (V204 = 15) ou reçoit-elle son salaire d'une structure salariale propre au personnel de direction (V204 = 12) ? Direction de service (13) : Regroupe les gestionnaires des grands services de l'établissement. On y retrouve des fonctions telles que directeur ou directeur adjoint des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des immeubles. On compte généralement une douzaine de directeurs de service par établissement. Il est à préciser que de façon générale, les directeurs généraux des grands services de l'établissement devraient se retrouver dans le groupe d'emploi Direction de service (13), à moins qu'ils ne se qualifient pour le groupe Haute direction (11), selon les précisions indiquées plus haut. Habituellement, les employés au sein du groupe Directeur de service relèvent directement de la haute direction. Autre cadre (14) : Regroupe les autres cadres de niveau moindre ou équivalent à l'intérieur des grands services, soit principalement des directeurs adjoints, des cadres-conseillers, des directeurs de division et des directeurs de section.</p>
518	533	548 Lignes 518, 533 et 548	Autre personnel de direction	Regroupe la <i>direction académique (tel que doyen ou vice-doyen)</i> et les cadres (direction de service et autres cadres).	<p>Professeur-chercheur avec fonction administrative (15) : Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche, et qui assument certaines responsabilités administratives. Il s'agit principalement des directeurs de départements, de programmes, de modules ou de sections, de centres de recherche, de directeurs ou de titulaires de chaire et de directeurs académiques. Voir aussi les critères énoncés au groupe d'emploi Direction académique (12). Professeur-chercheur (21) : Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche. Chercheur avec rang académique (31) : Regroupe les chercheurs ou professeurs sous octroi détenteurs d'un rang académique. Habituellement, ces personnes n'exercent aucune activité d'enseignement, mais peuvent encadrer des étudiants de 2e ou de 3e cycles.</p>
519	534	549 Lignes 519, 534 et 549	Professeurs	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module, mais excluant les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Notez que les professeurs sont comptabilisés peu importe leur modalité de prestation de travail, qu'ils soient en congé sabbatique ou de perfectionnement, en congé sans solde, de maladie ou parental, en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.</p> <p>Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition de la ligne 519 (Professeurs) et la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 de la Page 1 - Étudiants-enseignants. Voir aussi les définitions des lignes 518 (Autre personnel de direction) et 517 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.</p>	<p>Professeur-chercheur avec fonction administrative (15) :</p> <p>Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche, et qui assument certaines responsabilités administratives. Il s'agit principalement des directeurs de départements, de programmes, de modules ou de sections, de centres de recherche, de directeurs ou de titulaires de chaire et de directeurs académiques. Voir aussi les critères énoncés au groupe d'emploi Direction académique (12).</p> <p>Professeur-chercheur (21) :</p> <p>Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche.</p> <p>Chercheur avec rang académique (31) :</p> <p>Regroupe les chercheurs ou professeurs sous octroi détenteurs d'un rang académique. Habituellement, ces personnes n'exercent aucune activité d'enseignement, mais peuvent encadrer des étudiants de 2e ou de 3e cycles.</p>
520	535	550 Lignes 520, 535 et 550	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants et le personnel périphérique d'enseignement ou de recherche. Cette ligne est le total des lignes 521 et 522.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 29, 33, 39 et 28 de la page 49 de <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i> .

521	536	551 Lignes 521, 536 et 551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.	<p>Autre personnel enseignant (29) : Regroupe les employés dont la tâche est l'enseignement de cours permettant l'acquisition de crédits universitaires. Ces employés n'exercent pas d'activités de recherche. Ce groupe comprend principalement des chargés de cours à temps plein, des chargés de cours à forfait, des « faculty lecturer », des « sessional lecturer », de même que des maîtres d'enseignement, des maîtres de langues, des maîtres de français, des chargés de formation et des chargés d'enseignement.</p> <p>Postdoctorat (33) : Regroupe les détenteurs d'un Ph. D. effectuant un stage de recherche. Ces personnes occupent généralement cette fonction à temps plein.</p> <p>Autre personnel de recherche (39) : Regroupe des employés sans rang académique œuvrant dans la recherche. Ce sont principalement des professionnels de recherche et des attachés de recherche qui occupent généralement cette fonction à temps plein.</p>
522	537	552 Lignes 522, 537 et 552	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'exams, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.	<p>Personnel périphérique de l'enseignement et de la recherche (28) : Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'exams, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.</p>
523	538	553 Lignes 523, 538 et 553	Personnel de gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiqués » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaitres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaitre, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.	<p>Gérance (16) : Regroupe des personnes occupant des postes non « syndiqués » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaitres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 ». À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaitre, gérant, responsable, superviseur, manager ou coordonnateur.</p>
524	539	554 Lignes 524, 539 et 554	Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.	<p>Professionnel (41) : Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel (41). À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance (16).</p>
525	540	555 Lignes 525, 540 et 555	Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaitre. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.	<p>Technique (61) : Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaitre. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.</p> <p>Aide-technique (62) : Uniquement dans les collectes avant 2014-2015 Regroupe des employés qui détiennent certaines compétences techniques sans nécessairement détenir un DEC. Leurs fonctions sont plus limitées que celles d'un technicien. Ils aident ou assistent généralement les techniciens, comme les personnes ayant pour fonction aide-technique ou aide de laboratoire.</p>
526	541	556 Lignes 526, 541 et 556	Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.	<p>Bureau (51) : Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.</p>
527	542	557 Lignes 527, 542 et 557	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	<p>Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 71 et 81 de la page 50 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i></p>
528	543	558 Lignes 528, 543 et 558	Personnel métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	<p>Métiers et services (71) : Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.</p>
529	544	559 Lignes 529, 544 et 559	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.	<p>Personnel périphérique de soutien (81) : Regroupe principalement les personnes occupant des fonctions liées aux activités périphériques de l'établissement telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux. Le libellé de leur fonction est, par exemple, arbitre, moniteur de natation, guichetier, préposé inscription ou auxiliaire administratif. Ces fonctions sont parfois reliées à des activités sporadiques, mais intensives en main d'œuvre telles que la période d'inscription.</p>
560	562	Lignes 560 à 562	Effectif de chargés de cours de l'année universitaire	Voir la ligne 24 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants)	
Page 5- Recherche					
714	726	Lignes 714 à 726	Fonds de recherche par source de financement	Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université.	
719		Ligne 719	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)	
720		Ligne 720	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)	
723		Ligne 723	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)	
724		Ligne 724	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)	
725		Ligne 725	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)	

726		Ligne 726	Contrats	<p>Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exigence de biens livrables; - versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé; - contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats; - contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche. <p>Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
727	737	Lignes 727 à 737	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	<p>Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
738	748	Lignes 738 à 748	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	<p>Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position $(n+1) \div 2$. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées au lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
749	759	Lignes 749 à 759	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	

Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MES

Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG.

Champ	Formule
Taux de réussite	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Taux de persévérance	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3;INS5;INS4;INS6;INS2)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Total cohorte	=AB1+AB2+DIP1+DIP2+DIP3+INS1+INS2+INS3+INTER+INS4+INS5+INS6+INS7

Élément	Formule
---------	---------

Légende des composantes des formules

AB1	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études

Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

Nom de l'établissement : UQAR							Date :
Source: IFR (UQ) et SYSPER (BCI); compilation DRI-UQ, octobre 2022							Page 5 de 8
I. Éléments d'information		II. Observations					III. Remarques
INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE		Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)					
Fonds de recherche par source de financement		Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
714	Fonds de recherche (total)	k\$	21 817	16 132	17 837	17 527	18 850
715	Subventions d'infrastructure de la FCI	k\$	8 291	1 111	564	314	1 042
716	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	k\$	31	55	169	79	182
717	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	k\$	4 300	5 189	5 459	6 578	5 719
718	Chaires de recherche du Canada	k\$	1 000	1 060	820	640	525
719	Organismes subventionnaires canadiens	k\$	2 809	3 017	3 138	4 074	3 240
720	Gouvernement du Canada	k\$	491	1 112	1 501	1 864	1 954
721	Subventions de recherche du Québec	k\$	3 017	2 947	3 460	3 869	4 329
722	Fonds de recherche du Québec	k\$	1 815	1 444	1 845	2 248	2 493
723	Gouvernement du Québec	k\$	1 202	1 502	1 615	1 622	1 836
724	Financement institutionnel	k\$	143	101	120	218	209
725	Autres sources	k\$	6 035	6 730	8 065	6 468	7 370
726	Contrats	k\$	4 953	5 597	6 577	4 746	5 414
...	Exclusions	k\$	11 354	13 892	6 282	7 715	5 464
...	Non associé à un professeur-chercheur	k\$	9 733	12 177	4 597	6 129	3 687
...	FIR du gouvernement fédéral	k\$	1 532	1 562	1 503	1 479	1 455
...	FIR du gouvernement provincial	k\$	0	0	0	0	0
...	Services professionnels	k\$	89	153	182	107	322
Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)							
Fonds de recherche par secteur disciplinaire		Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
727	Fonds de recherche (total)	k\$	21 817	16 132	17 837	17 527	18 850
728	Sciences de la santé	k\$	178	113	383	603	877
729	Sciences pures	k\$	12 566	9 434	9 641	9 145	9 657
730	Sciences appliquées	k\$	1 047	1 793	1 216	1 415	2 133
731	Arts	k\$					
732	Lettres	k\$	50	79	128	171	138
733	Sciences humaines	k\$	7 290	4 084	5 514	4 319	4 657
734	Éducation	k\$	463	251	481	599	637
735	Droit	k\$					
736	Administration	k\$	207	241	305	462	265
737	Autres	k\$	16	137	169	813	485

Symbole:
(..) Les données concernant le personnel ne sont pas disponibles pour cette période.

Les exclusions correspondent aux octrois retirés des calculs afin de respecter la méthodologie proposée.

cellule vide : aucun chercheur recensé
Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé

		Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)						
	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
738	Professeurs-chercheurs financés	%	49,3	45,1	52,7	52,8	51,4	
739	Sciences de la santé	%	27,3	30,4	61,9	48,0	52,2	cellule vide : aucun chercheur recensé
740	Sciences pures	%	95,1	95,3	90,5	90,0	88,4	Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
741	Sciences appliquées	%	53,3	53,3	50,0	62,5	63,2	
742	Arts	%						
743	Lettres	%	37,5	62,5	71,4	85,7	83,3	
744	Sciences humaines	%	64,7	32,3	53,1	43,2	44,4	
745	Éducation	%	29,3	26,8	39,5	47,8	43,5	
746	Droit	%						
747	Administration	%	22,5	22,0	19,0	22,5	15,9	
748	Autres	%	50,0	50,0	100,0	66,7	100,0	
		Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)						
	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Unité	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
749	Financement médian (ensemble des secteurs)	\$	43 309	48 512	64 500	65 791	59 923	Seulement les chercheurs disposant de fonds de recherche entrent dans le calcul de la médiane.
750	Sciences de la santé	\$	9 750	10 000	10 000	15 500	30 000	
751	Sciences pures	\$	156 100	154 206	191 202	227 919	212 938	
752	Sciences appliquées	\$	43 345	113 288	179 127	134 493	49 300	cellule vide : aucun chercheur recensé
753	Arts	\$						Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
754	Lettres	\$	13 577	10 069	18 979	26 543	22 860	
755	Sciences humaines	\$	23 559	66 484	29 787	67 044	52 481	
756	Éducation	\$	27 500	17 479	18 860	15 461	23 719	
757	Droit	\$						
758	Administration	\$	16 764	6 735	26 826	27 689	29 000	
759	Autres	\$	16 272	136 777	84 352	406 584	89 587	

Détails méthodologiques

Source de données :

- Données de la recherche : la production de l'information est basée sur les données du financement de la recherche extraite de l'inventaire du financement de la recherche (IFR; 06-10-2022)
- Données sur le personnel : les données proviennent de l'Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2020-2021 et fichiers de déclaration provisoires, 2021-2022 extrait en septembre 2022. Conformément aux définitions exprimées par la Commission parlementaire dans la grille de la Loi 95, nous avons retenu les « professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, sumuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein ». Afin d'éviter les variations annuelles artificielles des revenus de recherche en fonction de la situation des professeurs-chercheurs au 1er octobre, nous n'avons pas tenu compte des exclusions sous-entendues dans la définition ci-haute (situations de congé sans solde, maladie, parental et préretraite) : l'ensemble de la population occupant un emploi à temps plein à cette date a été retenue. Les maîtres d'enseignement de l'ÉTS font aussi partie de la population retenue, étant considérés comme des professeurs-chercheurs dans les enquêtes SYSPER et SIFU.

Concordance des données de la recherche et du personnel : La production de l'information de recherche que nous proposons est d'abord assujettie aux données du personnel. C'est-à-dire que nous avons utilisé la concordance entre le système IFR et le système SAFIRH afin de retenir uniquement les octrois de recherche obtenus par les chercheurs présents dans le dénombrement annuel du personnel professeur-chercheur à temps plein, incluant les professeurs occupant des postes de direction académique tels que les doyens ou les vice-doyens (voir détail dans la section source de données). **Les quatre tableaux proposés pour la section recherche sont donc d'abord filtrés selon l'effectif annuel à temps plein retenu aux fins de la production des données pour le corps professoral**. Toutefois, au bas du tableau 1, nous avons indiqué l'ampleur du financement exclue sur la base d'une non-concordance avec le recensement de professeurs-chercheurs.

Série chronologique : puisque la production de l'information de recherche nécessite les données sur le personnel (professeur-chercheur), la plage de production des données a dû être restreinte aux années pour lesquelles les données du personnel et de la recherche étaient disponibles, soit **2012-13 à 2021-22**. Pour les données de la recherche, la déclaration de l'année 2022 correspond à la déclaration 2021-2022 et se tient du 1er avril 2018 au 30 mars 2022.

Catégorisation disciplinaire des octrois de recherche : **La répartition des octrois de recherche se base sur la catégorisation des chercheurs**. La répartition des professeurs-chercheurs par famille disciplinaire a été réalisée conformément à la définition des lignes 35 à 67 et à la table de conversion CLASS du présent formulaire. " Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. " Les professeurs-chercheurs apparaissant dans la discipline « Autres » sont ceux dont le département ET la principale discipline d'enseignement sont plurisectoriels, ou ceux occupant un poste de direction académique n'étant pas assigné à un département.

Type de répartition des octrois utilisés : **La répartition des fonds réels (répartition UQ) est utilisée pour l'ensemble des tableaux de la section « recherche »**, et ce, bien que la méthodologie de la grille propose plutôt d'établir les calculs sur la base de la responsabilité des projets du fiduciaire. À notre avis, la méthodologie proposée par la commission concentre indûment les fonds de recherche vers les grands établissements, les disciplines de recherche mieux nantie et les chercheurs mieux établis. Le portrait qui en découlerait serait biaisé puisqu'il ne représenterait pas les fonds réels disponibles aux fins de la recherche dans les établissements. Ce constat, nous l'avons partagé au responsable de la CCÉ et celui-ci abondait dans le même sens que nous. Nous avons donc décidé de produire l'information qui, selon nous, permettrait d'établir les mesures qui seraient le plus en accord avec la réalité de nos établissements.

Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur : **Nous avons calculé le total des revenus par chercheur et ensuite déterminé la médiane de la cohorte pour chaque domaine et année**. Les chercheurs sans financement n'entrent pas dans le calcul de la médiane que nous avons calculé. Ainsi, la sommation des octrois est faite au niveau des chercheurs ayant reçu des octrois dans un premier temps et nous déterminons ensuite le revenu total médian. Le tableau 3 permet d'évaluer la part des chercheurs financés et le tableau 4 propose la médiane du revenu de la cohorte de chercheurs financés.

Types de financement exclus pour la production des tableaux de données 1 à 4 (Lignes 714 à 759) :

- Exclusion des paiements de frais indirects : les versements FIR provinciaux du MEES (incluant le versement transitoire) et fédéraux (Industrie Canada) furent retirés. Toutefois, les versements particuliers du FRQ et des M/O provinciaux découlant de la refonte du paiement des frais indirects provinciaux par le FRQ et les Ministères et organismes ne furent pas retirés. Enfin, le paiement des FIR provincial transitoire fut retiré.
- Exclusion des bourses de formation (non présenté aux tableaux) : L'ensemble des octrois déclarés sous l'intention « Bourses de formation à la recherche ».
- Exclusion des contrats de service professionnel : L'ensemble des octrois déclaré sous le sous-type de financement « Service professionnel » incluant les frais indirects.

Détail répartition des octrois Tableau 1

Numéro	Libellé	Définition	Règles de calcul
715	Subventions d'infrastructure de la FCI	Subventions d'infrastructure de la FCI incluant les contreparties du gouvernement provincial et d'autres sources (d'entreprises et institutionnelles)	Code Loi 95 = FCI
716	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Subventions de frais indirects de recherche du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	Code Loi 95 = FEI
717	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	Subventions des organismes subventionnaires, ministères et organismes publics fédéraux	Somme des indicateurs 718, 719 et 720
718	Chaires de recherche du Canada	Chaires recherche du Canada (niveau 1 et 2), chaires de recherche du Canada 150 et Chaires d'excellence en recherche du Canada.	Programmes : <ul style="list-style-type: none"> - Chaire de niveau 1 (SCRC) - Chaire de niveau 2 (SCRC) - Chaire de recherche du Canada 150 (SCRC) - Programme de chaires de recherche du Canada - niveau 1 (SPIIE) - Programme des Chaires de recherche du Canada - niveau 2 (SPIIE)
719	Organismes subventionnaires canadiens	Subventions du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), Conseil de recherche en sciences naturelles et génie (CRSNG), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Secrétariat inter-conseil et réseau des centres d'excellence (RCE), du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), (excluant les chaires de recherche du Canada)	Organismes pourvoyeurs de fonds : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil de recherches en sciences humaines du Canada - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada - Instituts de recherche en santé du Canada - Secrétariat Inter-Conseil et Réseaux des centres d'excellence (RCE) - Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements Type de financement = Subvention Programmes = tous exceptées chaires du SPIIE
720	Gouvernement du Canada	Subventions des ministères et organismes publics fédéraux (excluant l'enveloppe du Fonds de soutien à recherche)	Sous-Type d'OPF : <ul style="list-style-type: none"> - Ministère fédéral - Organisme gouvernemental fédéral Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe fédérale annuelle de FIR
721	Subventions de recherche du Québec	Subventions des Fonds de recherche et du gouvernement du Québec	Somme des indicateurs 722 et 723
722	Fonds de recherche du Québec	Subventions des Fonds de Recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT) et Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS), (incluant les frais indirects de recherche)	Organismes pourvoyeurs de fonds : <ul style="list-style-type: none"> - Fonds de recherche du Québec - Fonds de recherche du Québec - Société et culture - Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies - Fonds de recherche du Québec - Santé Type de financement = Subvention
723	Gouvernement du Québec	Subventions des ministères et organismes publics provinciaux (incluant les frais indirects de recherche versés à même les projets mais excluant les enveloppes annuelles)	Sous-Type d'OPF : <ul style="list-style-type: none"> - Ministère provincial - Organisme gouvernemental provincial Type de financement = Subvention Exclusion de l'enveloppe provinciale annuelle de FIR Exclusion des contreparties FCI via code Loi 95 = FCI
724	Financement institutionnel	Fonds internes des établissements (excluant les contreparties aux projets FCI)	Organisme pourvoyeur de fonds : <ul style="list-style-type: none"> - UQAM - UQTR - UQAC - UQAR - UQO - UQAT - INRS - ENAP - ETS - TELUQ - UQ (siège social) Exclusion des contributions FCI via le Code Loi 95 = FCI L'OPF doit être l'établissement financé ou l'UQ (siège social)
725	Autres sources	Subventions et contrats des entreprises, organismes à but non lucratif, Institutions de santé ou d'enseignement.	Toutes les sources de financement autres que celles retenues pour le calcul des précédents indicateurs
726	Contrats	Contrats de recherche (excluant les contrats de service professionnels), tout type d'organismes pourvoyeurs de fonds confondus à l'exception de l'établissement concerné	Type de financement = contrat Retrait des contrats financés par l'établissement
Exclusion Non associé à un professeur-chercheur		Il s'agit du total des fonds de recherche qui furent octroyés à du personnel autre que des professeurs-chercheurs avec rang académique ayant une rémunération au 1er octobre.	Exclusions autres que FIR du gouvernement fédéral, FIR du gouvernement provincial et Services professionnels
Exclusion FIR du gouvernement fédéral		Païement des frais indirect du gouvernement fédéral (Industrie Canada)	Code Loi 95 = FIRF
Exclusion FIR du gouvernement provincial		Païement des frais indirects du gouvernement provincial payé par le MEES avant la refonte. Considère aussi les montants de transition. Toutefois, les FIR payés par le FRQ et les autres M/O provinciaux furent considérés.	Code Loi 95 = FIRP
Exclusion Services professionnels		Les services professionnels sont les octrois alloués pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme.	Sous-type de financement = Services professionnels ou Type d'intention = Frais indirects -Services professionnels

Table de conversion

Sciences de la santé	Sciences pures	Sciences appliquées	Sciences humaines	Lettres	Éducation	Droit	Administration	Arts	Autres
Sciences fondamentales et appl	Sciences biologiques	Ressources naturelles	Études géopolitiques	Langues et littératures modernes	Pluridisciplinaire (sciences de l'Éducation)	Droit	Administration des affaires	Beaux-arts et arts appliqués	Études Autres
Sciences infirmières et nursing	Botanique (phytobiologie, etc.)	Agriculture	Communications et journalisme	Langues secondes autres que l'anglais	Didactique (art d'enseigner)		Comptabilité, sciences comptables	Arts plastiques (peinture, dessin)	Environnement (qualité du milieu et pollution)
Périalité	Zoologie	Pédologie, aménagement et cartographie	Psychologie	Latin, latin-grec	Formation des enseignants au préscolaire		Information de gestion	Histoire de l'art	Carrières militaires
Médecine	Microbiologie	Zootechne	Sciences sociales	Traduction	Formation des enseignants au préscolaire et au primaire		Opérations bancaires et financières	Musique	Non applicable
Médecine et chirurgie expérimentale	Biochimie	Étude de la faune (régions sauvages)	Anthropologie	Langues et littératures françaises	Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire		Gestion et administration des entreprises	Musicologie (histoire et littérature)	
Médecine dentaire	Biophysique	Sciences et technologie des aliments	Économique	Littérature comparée	Formation des enseignants spécialistes en adaptation scolaire	(ou)	Recherche opérationnelle	Art dramatique	
Optométrie	Génétique	Phytotechnie	Histoire	Humanités gréco-latines, et autres	Formation des enseignants au secondaire		Marketing et achats	Mouvement expressif, danse, mime, rythmique	
Pharmacie et sciences pharmaceutiques	Mathématique	Design de l'environnement	Géographie	Linguistique (phonétique, sémantique)	Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au collégial		Affaires sur le plan international	Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)	
Diététique et nutrition	Probabilités et statistiques	Architecture	Science politique	Français, en général et langue seconde	Formation des enseignants au collégial		Gestion du personnel	Cinématographie	
Ergothérapie	Mathématiques appliquées	Architecture paysagiste	Sociologie	Français, langue seconde	Pédagogie universitaire		Relations industrielles	Photographie	
Physiothérapie	Actuariat	Architecture urbaine et aménagée	Criminologie	Anglais, langue seconde	Éducation des adultes et formation permanente		Économie des affaires	Arts graphiques (communications graphiques)	
Chiropratique	Sciences physiques	Design industriel	Études urbaines	Anglais, en général et langue maternelle			Administration scolaire	Pluridisciplinaire (arts)	
Orthophonie et audiologie	Météorologie et sciences de l'atmosphère	Urbanisme	Démographie	Pluridisciplinaire (lettres)			Gestion des services de santé		
Thérapies alternatives	Géologie (minéralogie, etc.)	Sciences de l'informatique	Ethnologie et ethnographie				Coopération		
Santé communautaire et épidémiologie	Chimie	Ingénierie	Sexologie				Gestion de la production		
Ergonomie	Sciences de la terre	Génie aérospatial, aéronautique	Économie rurale et agricole				Administration publique		
Autres professions de la santé	Océanographie	Génie agricole, génie rural	Psycho-éducation				Pluridisciplinaire (administration)		
Médecine vétérinaire	Énergie	Génie alimentaire	Sciences domestiques				Bibliothéconomie et archivistique		
Pluridisciplinaire (sciences de la santé)	Hydrologie, sciences de l'eau	Génie biologique et biomédical	Sciences médiévales						
Pluridisciplinaire (sciences pures)	Pluridisciplinaire (sciences pures)	Génie chimique	Service social						
		Génie civil, de la construction	Animation sociale ou communautaire						
		Génie électrique, électronique	Orientation, information scolaire et professionnelle						
		Génie mécanique	Récréologie						
		Génie géologique	Sciences sociales et humanités						
		Génie industriel et administratif	Philosophie						
		Génie métallurgique et des matériaux	Sciences religieuses						
		Génie minier	Pluridisciplinaire (sciences humaines)						
		Génie physique							
		Génie nucléaire							
		Géodésie (arpentage)							
		Génie informatique et de la construction des ordinateurs							
		Génie des pâtes et papiers							
		Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture)							
		Génie agro-forestier							
		Sciences de l'activité physique							
		Pluridisciplinaire (sciences appliquées)							



4. Rapport sur les perspectives de développement

Université du Québec à Rimouski

Les perspectives de développement

L'UQAR joue un rôle de premier plan dans le développement des régions dans lesquelles elle est implantée et plus largement de l'ensemble du Québec. Les défis rencontrés par une université en région sont nombreux. Pour y faire face, l'UQAR compte consolider ses partenariats avec le milieu, en poursuivant le développement d'une offre de formation pertinente et accessible, en intensifiant les activités de recherche, en soutenant adéquatement sa population étudiante pour l'accompagner vers la réussite. L'UQAR entend ainsi mener des actions afin de continuer sa participation active à la vitalité et au développement des régions dans lesquelles elle est implantée et de la province, particulièrement dans un contexte de relance économique. Il va sans dire que des enjeux importants doivent être impérativement adressés pour que l'UQAR puisse mener pleinement sa mission et pour que sa population étudiante puisse cheminer vers la réussite. Parmi ceux-ci, notons les problèmes d'accès au logement que connaissent l'ensemble des régions desservies par l'Université et qui freinent considérablement les possibilités d'attraction de nouvelles et nouveaux étudiants dans ces régions. L'accès à des soins de santé et de santé mentale est également une préoccupation importante pour l'Université. Elle joue un rôle actif pour favoriser la santé mentale de sa population étudiante principalement en matière de prévention et de services de première ligne. Pourtant, dans un contexte de problèmes d'accès criants aux soins psychologiques dans le réseau de la santé, il est primordial de trouver des voies de passage afin que les étudiantes et étudiants puissent être suivis de manière plus soutenue, car il en va de la réussite de leurs études.

Le plan d'orientation stratégique de l'UQAR 2019-2024 est fondé sur quatre orientations qui balisent les objectifs visés et guident les différentes actions menées par l'Université. Le tableau ci-dessous fait état des actions reliées au plan d'orientation stratégique qui seront poursuivies ou amorcées dans la prochaine année.

Orientation 1

- 1) **Consolider et diversifier l'offre de formation**
- 2) **Diversifier les modes de prestation et de diffusion des formations**
- 3) **Poursuivre et intensifier les partenariats de formation aux plans régional, national et international**

L'UQAR travaille à enrichir la formation en consolidant et en diversifiant son offre de formations, ses modes de prestation et de diffusion de formation, et en misant sur de nouveaux partenariats de formation tant à l'échelle régionale que nationale et internationale.

En 2022-2023, l'UQAR poursuit ses activités en visant à :

- Poursuivre les travaux rattachés au projet de clinique interdisciplinaire en santé qui vise à offrir un espace de formation pratique rassemblant différentes disciplines de la santé et des services sociaux;
- Actualiser le plan de développement des programmes afin d'accroître et de consolider l'offre de formation en déployant des programmes dans des disciplines ou domaines qui ne sont actuellement pas couverts par l'UQAR, mais dont la pertinence se fait sentir en regard des réalités régionales. Le développement des programmes comprendra également la création de programmes de cycles supérieurs dans les secteurs où ces programmes ne sont que peu présents ou absents, notamment des programmes intersectoriels.
- Accroître l'offre de programmes de formation décentralisés dans les sites hors campus, notamment dans la nouvelle Antenne située à Baie-Comeau et celle qui est en déploiement en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

- Établir des partenariats clés avec des acteurs du développement social et économique des régions desservies par l'UQAR afin d'accroître l'offre de programmes de formation.
- Développer des programmes de courte durée facilitant l'accès à des programmes de grades existants, selon leur potentiel et en priorisant en fonction des besoins du milieu ;
- Bonifier son offre de formations créditées et non créditées qu'elle décentralise dans les régions desservies, entre autres avec sa nouvelle antenne universitaire à Baie-Comeau ;
- Proposer une offre flexible grâce à la formation « à distance », entre autres pour accroître l'accessibilité aux études ;
- Consolider les liens avec les cégeps des régions qu'elle dessert par l'élaboration de stratégies concertées et la mise en œuvre de projets communs tels les parcours de type DEC-BAC ;
- Réaliser un plan d'action pour la création de projets de programmes conjoints ;
- Conclure des ententes internationales favorisant la mobilité étudiante.

Orientation 2

- 1) Améliorer les conditions de recherche et de création
- 2) Intensifier les collaborations et les partenariats en recherche
- 3) Miser sur le renforcement de la promotion de la recherche et de la création

L'UQAR poursuit l'excellence en recherche et création en améliorant les conditions dans lesquelles elles se déroulent, en intensifiant les collaborations et les partenariats aux échelles régionale, nationale et internationale, et en renforçant la promotion et la valorisant de ses activités de recherche.

En 2022-2023, l'UQAR poursuit ses activités en visant à :

- Renforcer les secteurs de recherche émergents en santé et en sciences humaines et sociales;
- Enrichir le soutien offert aux professeures et aux professeurs afin de favoriser l'accès à des subventions de recherche, par ses actions de représentation, une veille active des occasions et la mise en place de mécanismes pour identifier rapidement les expertes et experts pouvant en bénéficier
- Fournir des infrastructures informatiques de recherche ainsi qu'une expertise en soutien qui demeurent pérennes ;
- Finaliser le déploiement du Centre d'appui à l'innovation par la recherche (CAIR) ;
- Concrétiser des partenariats avec des acteurs clés dans les régions qu'elle dessert, notamment avec les Centres collégiaux de transfert technologique (CCTT);
- Obtenir la confirmation des renouvellements pour le Réseau maritime Québec, l'Institut France-Québec maritime et le Programme Odyssée Saint-Laurent ;
- Mettre en œuvre une nouvelle version de son plan de promotion de la recherche et de la création afin de permettre une diffusion plus large des travaux produits par les chercheuses et chercheurs de l'UQAR et de créer un lien plus fort avec les utilisatrices et les utilisateurs des résultats de la recherche ainsi que le grand public;
- Accroître sa participation à des activités externes de vulgarisation et de mise en valeur de la recherche et de la création.
- Entamer les travaux visant la rédaction d'une Stratégie institutionnelle de gestion des données de

la recherche et d'une feuille de route de réalisation.

- Assurer un financement approprié de ses infrastructures de recherche pour leur maintien et leur amélioration, notamment son navire de recherche et sa station aquicole

Orientation 3

- 1) Améliorer les processus et les stratégies d'intéressement menant les étudiantes et les étudiants à s'inscrire à l'Université
- 2) Accompagner les étudiantes et les étudiants dans leur cheminement vers la réussite
- 3) Multiplier et diversifier les occasions d'apprentissage

L'UQAR souhaite améliorer l'expérience étudiante en travaillant sur les processus et stratégies menant les étudiantes et étudiants à s'inscrire dans son établissement, en les accompagnant dans leur cheminement vers la réussite, et en multipliant et diversifiant leurs occasions d'apprentissage.

En 2022-2023, l'UQAR poursuit ses actions pour :

- Moderniser les systèmes d'admission et d'inscription en ligne ;
- Développer de nouveaux marchés à l'international ;
- Accroître la mobilité des étudiantes et étudiants, notamment en identifiant et diffusant de nouvelles opportunités et de nouvelles sources de financement pour encourager la mobilité sortante ;
- Bonifier sa stratégie d'accueil et d'intégration par une étroite coordination dans la mise en œuvre de ses actions et de ses communications ;
- Mettre en place des environnements numériques performants et adaptés aux besoins des étudiantes et étudiants à distance ;
- Faciliter l'accès à distance aux ressources documentaires et aux services de la bibliothèque et offrir un plus grand nombre de formations documentaires en ligne ;
- Favoriser le déploiement d'activités intra et parascolaires permettant d'acquérir des expériences complémentaires.

Orientation 4

- 1) Offrir un milieu encore plus sain
- 2) Soutenir davantage l'accueil et l'intégration
- 3) Favoriser le développement des compétences du personnel

- L'UQAR a pour visée d'offrir un milieu de vie, d'études et de travail toujours plus sain, de soutenir davantage l'accueil et l'intégration des nouveaux membres de son personnel et de favoriser le développement des compétences.
- En 2022-2023, l'UQAR continue ses actions visant à :
- Améliorer la santé et la sécurité au travail de son personnel en amorçant la production d'un plan de

prévention à cet égard ;

- Réaliser un plan immobilier pour assurer la gestion optimale des espaces ;
- Développer le sport en améliorant l'offre d'activités, les modalités de participation, la promotion des équipes sportives et les réseaux de compétition ;
- Accroître sa contribution à la protection de l'environnement et au développement durable, notamment par la révision de sa politique environnementale et l'adoption d'un plan de mobilité durable ;
- Développer et promouvoir des actions en matière d'EDI, particulièrement en finalisant son diagnostic, en réalisant son plan d'action et en élaborant une politique institutionnelle ;
- Enrichir les processus d'accueil en humanisant ses différentes actions, dont un accueil « en présence ».



Éléments requis par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, article 3.0.4

Université du Québec à Rimouski

Nota bene : Conformément aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, article 3.0.4, les membres du conseil d'administration de tout établissement d'enseignement de niveau universitaire doivent établir un code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable. Le code doit être rendu accessible au public et être publié dans le rapport annuel de l'établissement, ou ce qui en tient lieu. Le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des personnes révoquées ou suspendues au cours de l'année.

Aucune plainte n'a été déposée en vertu de l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski* au cours de l'année 2021-2022

TITRE : **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**

CODE : **C3-D91**

APPROUVÉ PAR : CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉS. : CA-376-4606
24-11-1998

EN VIGUEUR : 24-11-1998

MODIFICATIONS : CA-638-7968
10-02-2015

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des politiques de l'UQAR. La version officielle est contenue dans les résolutions adoptées par le Conseil d'administration.

1. TITRE

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski.

2. PRÉAMBULE

La mission de l'Université du Québec à Rimouski (Université) en est une de formation, de recherche et de services à la collectivité.

L'Université se distingue en situant sa mission à l'avant-garde du développement et du partage des connaissances. Elle donne accès au savoir universitaire et collabore avec son milieu à l'essor des collectivités. Elle forme des personnes en stimulant leur sens critique et les prépare à participer activement au développement pérenne de la société, dans les régions où elle est implantée et de par le monde.

Le Conseil d'administration de l'Université (Conseil) exerce ses pouvoirs dans le respect de cette mission et des principes de gouvernance reconnue en visant à la fois l'efficacité, l'efficience, la transparence, la responsabilité et l'imputabilité.

3. OBJET

Le présent Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski (Code) a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du Conseil en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'Université et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

À ces fins, le Conseil adopte les règles qui suivent conformément aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

4. CHAMP D'APPLICATION

Chaque membre du Conseil est tenu de se conformer aux règles de conduite prescrites par le présent Code. Un membre est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent l'Université, la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du Code civil du Québec.

5. DEVOIRS GÉNÉRAUX

Le membre du Conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, agir avec intégrité, indépendance, loyauté et bonne foi au mieux des intérêts de l'Université, et avec soin, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable. Il doit, de plus, agir avec respect, retenue et réserve envers tout membre du Conseil d'administration.

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

6. RÈGLES RELATIVES À L'UTILISATION DES BIENS ET RESSOURCES DE L'UNIVERSITÉ

Le membre du Conseil ne doit pas confondre les biens de l'Université avec les siens. Il ne peut utiliser les biens, ressources matérielles, physiques ou humaines de l'Université à son profit ou au profit de tiers, à moins d'avoir obtenu une autorisation préalable de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration.

7. RÈGLES RELATIVES AUX RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Le membre du Conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus. Cette obligation de discrétion s'étend également aux renseignements obtenus lorsque le membre du Conseil est désigné pour siéger à différents comités.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

La confidentialité à laquelle est tenu le membre du Conseil n'est pas exigée si :

- Le Conseil autorise la divulgation;
- Les renseignements sont disponibles au public;
- Les renseignements doivent être divulgués en vertu d'une loi ou de l'ordonnance d'un tribunal.

Sous réserve de l'article 15, cette obligation de confidentialité survit malgré la fin de son mandat.

8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

8.1 Règle de conduite générale

Le membre du Conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent entre son intérêt personnel et ses devoirs d'administrateur.

8.2 Situations de conflit d'intérêts

Sans restreindre la généralité de la notion de conflit d'intérêts et à seule fin d'illustration, constitue une situation de conflit d'intérêts, notamment :

- a) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt personnel et distinct dans une délibération du Conseil d'administration;
- b) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt dans une entreprise, un organisme ou une association qui transige ou est sur le point de transiger avec l'Université;
- c) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt dans un contrat ou une transaction, ou un projet de contrat ou de transaction, avec l'Université;
- d) la situation où un membre du Conseil occupe une fonction de direction au sein d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association dont les intérêts entrent en concurrence avec ceux de l'Université.

8.3 Intérêts incompatibles avec la charge d'administrateur

8.3.1 Les membres du Conseil ci-après énumérés :

- a) la rectrice ou le recteur;
- b) les personnes exerçant une fonction de direction à l'université constituante;
- c) les professeures, les professeurs, les étudiantes, les étudiants ainsi que la personne chargée de cours de l'université constituante;
- d) le membre provenant des collèges d'enseignement général et professionnel

ne peuvent sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et les devoirs de leurs fonctions. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Dans l'éventualité où un intérêt échoit par succession ou donation à l'un des membres du Conseil visé au paragraphe précédent, le membre doit le divulguer dès que possible. La divulgation se fait en remplissant le formulaire prévu à l'annexe I « FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET DE DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS ».

À compter de la date où cet intérêt lui échoit, et jusqu'à sa renonciation ou sa disposition, le membre du Conseil visé par une telle situation, doit s'abstenir de participer aux délibérations et aux décisions concernant l'organisme, l'entreprise ou l'association concernés et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et des décisions relatives à ce sujet.

8.3.2 Les membres du Conseil ci-après énumérés :

- e) les membres provenant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;
- f) la diplômée ou le diplômé de l'université constituante

qui ont un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de l'Université doivent, sous peine de déchéance de leur charge, le dénoncer par écrit à la rectrice ou au recteur et s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'entreprise, l'organisme ou l'association dans lequel il a cet intérêt ou à toute séance au cours de laquelle leur intérêt est débattu.

Ils doivent en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et des décisions relatives à ce sujet.

La divulgation se fait en remplissant le formulaire prévu à l'annexe I.

8.4 Délibérations relatives aux conditions de travail, conventions collectives ou protocoles d'entente

Un membre du personnel de l'Université qui fait partie du Conseil à titre de professeure, de professeur, d'étudiante, d'étudiant ou de personne chargée de cours doit quitter toute séance pendant la durée des délibérations et du vote sur toute question concernant les négociations relatives à la convention collective ou au contrat collectif de travail en tenant lieu qui le régit ou qui régit d'autres membres du personnel.

Un membre du personnel de l'Université qui fait partie du Conseil doit quitter toute séance pendant la durée des délibérations et du vote sur toute question dans laquelle il a un intérêt personnel et distinct.

8.5 Divulgarion des intérêts

Un membre du Conseil doit, dans les trente (30) jours de l'adoption du présent Code ou dans les trente (30) jours de sa nomination, et annuellement par la suite, divulguer à la secrétaire générale ou au secrétaire général, tout intérêt direct ou indirect, actuel ou potentiel, qu'il détient dans une entreprise, un organisme ou une association, un contrat ou une acquisition, susceptible de le placer dans une situation de conflit réel ou potentiel entre son intérêt personnel et celui de l'Université en indiquant, le cas échéant, sa nature et sa valeur.

Cette obligation de divulgation s'applique également à toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent qui pourrait survenir à tout moment durant l'exercice de son mandat.

8.6 Dénonciation d'un intérêt et retrait de la séance

Le membre du Conseil qui est en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent à l'égard d'une matière soumise à la délibération du Conseil doit le dénoncer sur-le-champ et s'abstenir de participer à toutes délibérations et au vote se rapportant à cette matière, en se retirant de la séance.

Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

9. RÈGLE PROHIBANT L'ACCEPTATION DE CADEAU OU AUTRE AVANTAGE

Un membre du Conseil ne peut accepter directement ou indirectement un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage que ceux d'usage et de valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur. En aucun cas, il ne peut recevoir personnellement un don en espèces.

10. RÈGLE PROHIBANT L'ACCEPTATION DE FAVEUR OU AVANTAGE

Le membre du Conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

11. RÈGLE PROHIBANT L'INFLUENCE

11.1 Offre d'emploi

Le membre du Conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

11.2 Indépendance des décisions et considérations partisans

Le membre du Conseil doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

12. RÈGLES APPLICABLES APRÈS LA CESSATION DES FONCTIONS

Le membre du Conseil qui a cessé d'exercer sa charge d'administrateur doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de sa charge antérieure.

Dans l'année qui suit la fin de sa charge d'administrateur, un membre du Conseil ne doit pas divulguer un renseignement confidentiel qu'il a obtenu ni donner à quiconque des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public au sujet d'une procédure, d'une négociation ou d'une autre opération à laquelle l'Université est partie, ne peut donner des conseils ni agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à cette procédure, cette négociation ou cette opération.

Pendant la même période et dans les circonstances prévues au deuxième alinéa, les membres du Conseil ne peuvent traiter avec la personne visée au premier alinéa.

13. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

L'Université a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les membres du Conseil doivent référer toute demande de renseignements à la directrice ou au directeur du Service des communications de l'Université.

Ainsi, lorsqu'un membre du Conseil est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil d'administration.

14. MÉCANISMES D'APPLICATION

14.1 Comité d'éthique et de déontologie

Le comité d'éthique et de déontologie relève du Conseil d'administration.

14.1.1 Composition

Le Comité d'éthique et de déontologie est formé de trois (3) membres du Conseil, dont au moins un membre provenant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail nommés par le Conseil pour une durée de deux (2) ans, renouvelable. Les trois membres ainsi nommés choisissent une présidente ou un président parmi eux. Le mandat à la présidence est de deux ans, renouvelable.

Le Conseil nomme un substitut pour agir lorsqu'un membre du Comité d'éthique et de déontologie est visé par une allégation découlant de l'application du présent Code ou est dans l'impossibilité d'agir.

La secrétaire générale ou le secrétaire général ou son mandataire agit comme secrétaire.

14.1.2 Mandat du comité

Le comité a pour mandat :

- a) de remplir les responsabilités qui lui sont confiées par le Code;
- b) de diffuser et de promouvoir ce Code auprès des membres du Conseil;

- c) de présenter au Conseil un rapport annuel et toutes recommandations qu'il juge appropriées en matière d'éthique et de déontologie. Le comité indique dans son rapport annuel le nombre de demandes d'avis qu'il a reçues ainsi que le nombre de dossiers d'allégations de manquements au Code dont il a traité au cours de l'année et leur suivi;
- d) de conseiller les membres du Conseil sur toute question relative à l'application du Code;
- e) de recevoir et traiter les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts;
- f) de réviser le Code tous les trois ans.

14.1.3 Pouvoirs du comité

Outre les pouvoirs qui lui sont conférés par le Code, le Comité d'éthique et de déontologie peut :

- a) établir ses propres règles de fonctionnement et de régie interne, dont il informe le Conseil;
- b) procéder à toute consultation qu'il juge utile à l'exécution de son mandat.

14.2 Traitement des allégations de transgression du Code

Un membre du Conseil ou le Conseil, lorsqu'il y a des motifs sérieux de croire qu'une contravention au présent Code a été commise, peut en saisir par écrit le Comité d'éthique et de déontologie en remettant à la secrétaire générale ou au secrétaire général cet écrit et tous les documents disponibles et pertinents.

Le Comité d'éthique et de déontologie détermine, après examen, s'il y a matière à tenir une enquête.

Dans la négative, un rapport est déposé au dossier. La personne qui assume la présidence du comité avise le membre du Conseil qui a saisi le comité et procède à la fermeture du dossier. Si la demande a été soumise par le Conseil, le rapport lui est adressé.

S'il y a matière à tenir une enquête, le Comité avise par écrit la personne concernée des manquements qui lui sont reprochés et lui remet copie de tous les documents du dossier qu'il détient et l'informe qu'il peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations.

Le Comité d'éthique et de déontologie rencontre la personne concernée ainsi que toute autre personne dont il estime la présence pertinente afin de recueillir leurs observations, points de vue et avis.

Si le Comité d'éthique et de déontologie conclut que la personne concernée n'a pas contrevenu au présent Code, un rapport est déposé au dossier et le dossier est fermé et gardé confidentiel, à moins qu'il ne soit dans l'intérêt du Conseil de l'en informer. La personne concernée est avisée.

Si le Comité d'éthique et de déontologie conclut que la personne concernée a contrevenu au présent Code, celui-ci adresse un rapport au Conseil faisant état de sa recommandation quant à la sanction qu'il considère appropriée dans les circonstances. Le rapport est transmis à la personne visée.

Lorsque le rapport du Comité d'éthique et de déontologie conclut qu'il y a eu contravention au présent Code et recommande une sanction, le Conseil donne à la personne concernée l'occasion de présenter son point de vue. Il rend sa décision par scrutin secret. Le dossier est traité à huis clos.

14.3 Sanctions

Une contravention au présent Code peut donner lieu à une réprimande, une demande de corriger la situation qui a généré la transgression du Code, une suspension d'une durée maximale de trois (3)

mois ou une demande de révocation à l'autorité compétente, si le manquement est grave ou s'il y a un refus de donner suite à la décision du Conseil demandant de corriger la situation.

14.4 Mesures provisoires

Lorsqu'une situation urgente nécessite une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le Comité d'éthique et de déontologie peut relever provisoirement de ses fonctions le membre à qui l'on reproche une contravention au présent Code et en informe la personne qui assume la présidence du Conseil d'administration, le temps nécessaire pour examiner la situation et prendre la décision appropriée.

14.5 Analyse des déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts

Le Comité d'éthique et de déontologie analyse les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts. Lorsqu'il estime que leur contenu nécessite que des mesures ou des précautions soient prises, le membre du Conseil est entendu. Le comité décide ensuite des mesures ou des précautions qui doivent être prises par le membre du Conseil concerné, le cas échéant.

14.6 Demande d'avis

Le Conseil ou l'un de ses membres peut demander l'avis du comité d'éthique et de déontologie sur la conformité d'une conduite ou d'une situation donnée avec le présent Code.

15. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES

Toutes les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts, les allégations de transgression et les demandes d'avis sont reçues et traitées dans la plus stricte confidentialité.

La secrétaire générale ou le secrétaire général reçoit et tient les dossiers relatifs à l'application du présent Code.

16. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration.